

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

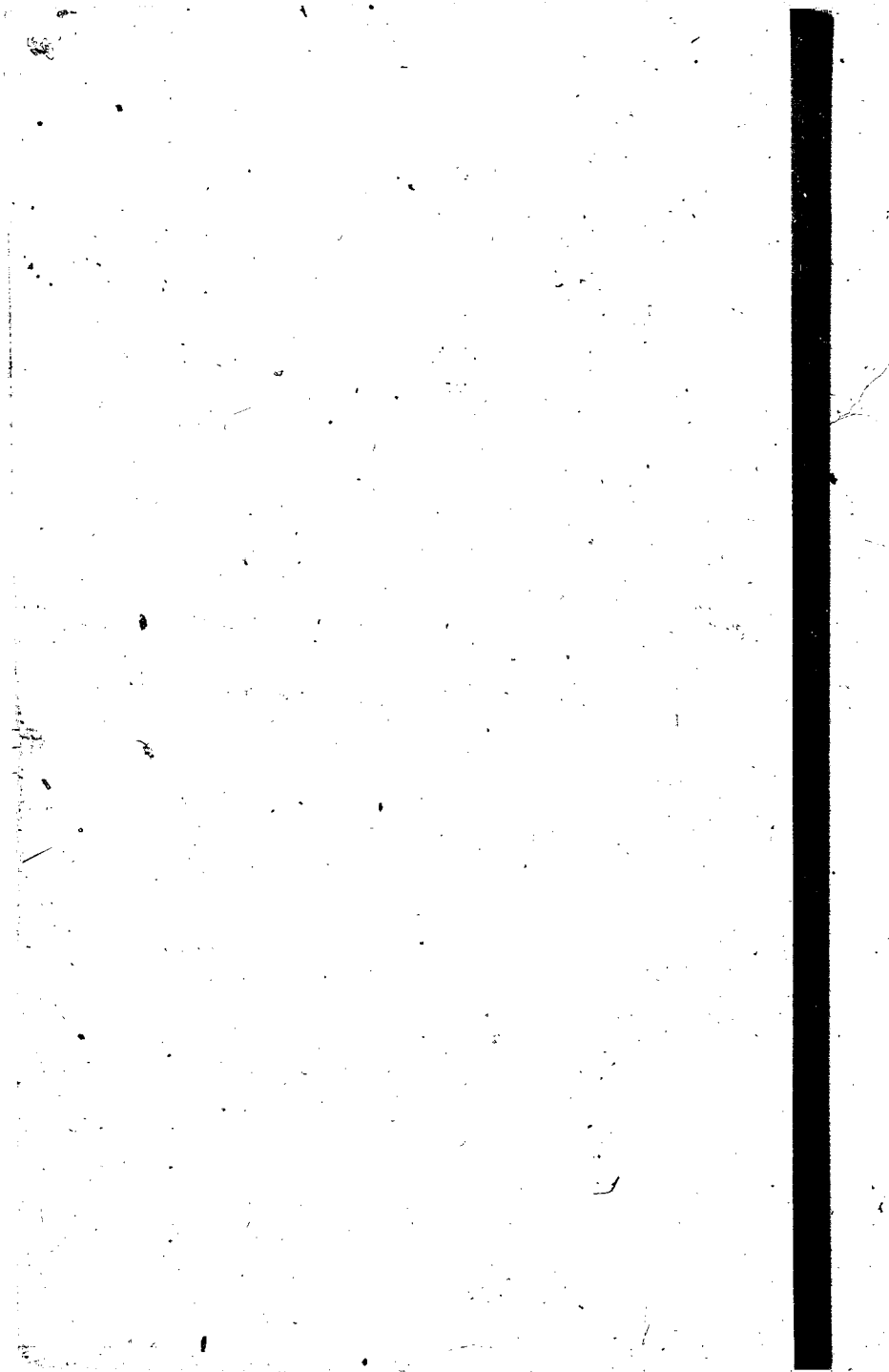
The co  
to the

The im  
possib  
of the  
filmin

Origir  
beginn  
the las  
sion,  
other  
first  
sion,  
or illus

The la  
shall  
TINUE  
which

Maps,  
differ  
entre  
beginn  
right  
requir  
methc



# JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSE,

A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE

# LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

---

*Animus meminisse horret. . . . VIRG.*

*Par M. CLÉRY, Valet de Chambre du Roi.*

---

A QUEBEC :

CHEZ JOHN NEILSON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1798.

J'AI  
du Ter  
les gar  
prendre  
l'intéri

En  
fournir  
l'Infor  
n'en ai

Seul  
et à fa  
borner  
sans auc

Quoi  
mille R  
plus dé  
sujet, c  
ouvrage  
sept cen  
un trôn  
France

J'ETC

---

# JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSE'

A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ DE

LOUIS XVI,  
ROI DE FRANCE.

.....

J'AI servi pendant cinq mois le Roi et son auguste Famille dans la Tour du Temple, et malgré la surveillance des officiers municipaux, qui en étoient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événemens qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de Journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'Histoire de la fin malheureuse de l'Infortuné Louis XVI. que de composer moi-même des Mémoires; je n'en ai ni le talent, ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Quoiqu'attaché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la Famille Royale, et témoin, par la nature de mon service, des événemens les plus désastreux pendant le cours de la Révolution, ce seroit sortir de mon sujet, que de les décrire: ils sont pour la plupart recueillis dans différens ouvrages. Je commencerai donc ce Journal à l'époque du Dix Août mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abyme de malheur.

J'ETOIS de service auprès de Monsieur le Dauphin à l'époque du dix

Août. Dès le matin du neuf, l'agitation des esprits étoit extrême, des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Thuilleries le plan des conjurés. Le tocsin devoit sonner à minuit dans toute la ville, et les *Marseillois* réunis aux habitans du fauxbourg St. Antoine, devoient aussitôt marcher pour assiéger le Château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune Prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur ; je ne rendrai compte que des événemens dont j'ai été le témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le Palais.

Le neuf au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de Monsieur le Dauphin, je sortis des Thuilleries pour chercher à connoître l'opinion publique. Les cours du Château étoient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes Sections, disposés à défendre le Roi. J'allai au Palais-Royal dont je trouvai presque toutes les issues fermées ; des gardes nationaux y étoient sous les armes, prêts à marcher aux Thuilleries pour soutenir les bataillons qui les avoient précédés ; mais une populace agitée par les factieux remplissoit les rues voisines, et les clameurs retentissoient de toutes parts.

Je rentrai au Château vers onze heures par les appartemens du Roi. Les personnes de la Cour, et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de Monsieur le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin avec Mde. de St. Brice, femme de Chambre du jeune Prince: A six heures, le Roi descendit dans les cours du Château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses qui jurèrent de le défendre. La Reine et ses enfans lui-voient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses ; elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de VIVE LE ROI ! VIVE LA NATION !

L'attaque des Thuilleries ne paroissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais, jusqu'au Pont Neuf. Je rencontrai partout des rassemblemens de gens armés dont les mauvaises intentions n'étoient pas douteuses ; ils portoient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillois* marchoit dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée : il invitoit le peuple à le suivre, pour l'aider, disoit-il, à faire déloger le tyran et proclamer sa déchéance à l'Assemblée Nationale. Trop certain de ce qui alloit se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Thuilleries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en désordre par la porte du jardin vis-à-vis le Pont Royal. La douleur étoit peinte sur le visage de la plupart d'entre eux. Plusieurs disoient : " Nous avons juré ce matin de défendre le Roi, et au moment où il court le plus grand danger, nous

" l'a  
 naçoit  
 ainsi c  
 avoit  
 des m

Ap  
 le Su  
 l'appa  
 Majeu

A  
 batail  
 des n  
 mont  
 avec  
 tes le  
 ture,  
 et du

Ce fu  
 lais à  
 gur,  
 Les p  
 falles  
 Nous  
 épées

A  
 teno  
 Thui  
 de la  
 l'aid  
 rât f

Q  
 mun.  
 Rad  
 jetté  
 voit  
 ni le  
 sûret  
 Reu  
 en se  
 d'un  
 sonn

« l'abandonnons. » Les autres du parti des conspirateurs, injurioient, menaçoit leurs camarades, et les forçoient à s'éloigner. Les bons se laissent ainsi dominer par les séditeux ; et cette foiblesse coupable, qui jusques là avoit produit tous les maux de la Révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le Palais, je fus reconnu par le Suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur le champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avois vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnoient successivement les Thuilleries, Ceux des gardes nationaux qui restoient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents montrèrent autant de fidélité que de courage; ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du Palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture, je m'empressai avec d'autres serviteurs du Roi, de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la Famille Royale. Ce fut alors que le Roi donna le commandement de l'intérieur de son Palais à MM. le Maréchal de Mailly, le Duc de Châtelet, le Comte de Puysegur, le Baron de Vioménil, le Comte d'Herwilly, le Marquis du Pujet, &c. Les personnes de la Cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets,

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'Assemblée Législative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège donnant sur le jardin des Thuilleries : le Roi lui avoit adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils; l'Assemblée, quoique l'attaque du Château se préparât sous ses yeux, n'avoit fait aucune réponse.

Quelques instans après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête *Ræderer*, alors Procureur-Général Syndic. *Ræderer*, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa Famille à l'Assemblée : il assura que le Roi ne pouvoit plus compter sur la garde nationale ; et que s'il restoit dans son Palais, ni le Département, ni la Municipalité de Paris ne répondoient plus de sa sûreté. Le Roi l'écouta sans émotion ; il rentra dans sa chambre avec la Reine, les Ministres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit pour se rendre avec sa Famille à l'Assemblée. Il étoit entouré d'un détachement de Suisses et de Gardes Nationaux. De toutes les personnes du service, Mde. la Princesse de Lamballe, et Mde. la Marquise de

*Tourzel*, gouvernante des enfans de France, eurent seules la permission de suivre la Famille Royale. Mde. de *Tourzel*, pour ne pas quitter le jeune Prince, fut obligée de laisser aux Thuilleries Mlle. sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il étoit alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur la suite de la démarche du Roi : j'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la Famille Royale étoit à l'Assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillans quatre têtes placées sur des piques, que l'on portoit du côté du lieu des séances du Corps Législatif. Ce fut là, je crois, le signal de l'attaque du Château, car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets cribloient le Palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étoient fermées, et une mort certaine nous attendoit. Je cours de toutes parts : déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts : je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la Reine. Je traverse rapidement le parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de Suisses, qui m'avoit précédé, se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai, le feu continuel qui partoît du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de Monsieur le Dauphin ; là, des *Marfellois* qui venoient de massacrer plusieurs Suisses, les dépeuilloient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : " Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes ? prends cette épée, aides-nous à tuer." Un autre *Marfellois* s'en empara. J'étois en effet sans armes, et vêtu d'un simple froc ; si quelque chose eût indiqué que j'étois de service au Château, je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis, se réfugièrent dans une écurie peu distante de là, moi-même je m'y cachai, ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris des malheureuses victimes, le maître de la maison, M. le *Dreux* accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui, et sans me connoître, M. le *Dreux* et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fut passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du Prince Royal et une carte d'entrée aux Thuilleries sur laquelle étoit écrits mon nom et la nature de mon service ; ces papiers auroient pu me faire reconnoître : j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des Suisses n'y étoient point cachés ; M. le *Dreux* me dit de faire semblant de travailler à des desseins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour rassembler froidement leur assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des hor-

reurs  
d'autr  
les m  
Per  
eur le  
rics, v  
fimes  
arriv  
ses fe  
teur

Je  
son d  
ans :  
de Ré  
meur  
le Po  
chal  
qui r

D  
chev  
la m  
et al  
cipal  
" se  
le M  
" à  
" in  
" p  
" dr  
" o  
inter  
véri  
vide  
d'y  
baye

D  
à ch  
haut  
mill  
la fa  
les



reurs qui se commirent sur la Place de Lois XV. Des hommes assassinoient, d'autres coupoient la tête des cadavres ; des femmes oubliant toute pudeur les mutiloient ; en arrachioient des lambeaux, et les portoient en triomphe.

Pendant cet intervalle, Mde. de Rambaut, femme de chambre de Monsieur le Dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine au massacre des Thuilleries, vint aussi se réfugier dans cette maison ; quelques lignes que nous nous fimes nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui dans ce moment arrivèrent de l'Assemblée Nationale, nous apprirent que le Roi, *suspendu de ses fonctions*, étoit gardé à vue avec la Famille Royale dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il étoit impossible d'approcher de sa personne.

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfans, dans une maison de campagne à cinq lieues de Paris, que j'habitois depuis plus de deux ans : mais les barrières étoit fermées, et je ne devois pas abandonner Mde. de Rambaut. Nous convinmes de prendre la route de Versailles où elle demouroit ; les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traversâmes le Pont Louis XVI, couvert de cadavres nus, déjà putrés par la grande chaleur ; et, après bien des dangers, nous sortimes de Paris par une bièche qui n'étoit point gardée.

Dans la Plaine de Grenelle, nous fumes rencontrés par des paylans à cheval qui crièrent de loin en nous menaçant de leur armes : " Arrête, ou la mort." L'un d'eux me prenant pour Garde du Roi, me coucha en joue et alloit tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la Municipalité de Vaugirard. " Il y en a déjà un vingtaine, disoit-il, l'abbatis sera plus grand." Arrivés à la Municipalité, nos hôtes furent reconnus : le Maire m'interrogea. " Pourquoi dans le danger de la patrie n'es tu pas à ton poste ? Pourquoi quittes-tu Paris ? Cela annonce de mauvaises intentions." — " Oui, oui," cria la populace : en prison, les Aristocrates, en prison." — " C'est précisément, répondis-je, parce que je voulois me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur la route de Versailles, où je demeure ; c'est là qu'est mon poste, comme c'est ici le vôtre." Oà interrogea aussi Mde. de Rambaut, : nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard : on venoit d'y enfermer vingt-deux Gardes du Roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le deux Septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier nos passe-ports. Je conduisis Mde. de Rambaut chez ses parents, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avois faite en sautant par une fenêtre des Thuilleries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorable évènements qui venoient de se passer, m'accablèrent telle-

ment, que j'eus une fièvre très forte. Je gardai le lit pendant trois jours ; mais impatient de favoir le sort du Roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le treize au soir, j'appris à mon arrivée que la Famille Royale, après avoir été retenue depuis le dix aux Feuillans, venoit d'être conduite au Temple, que le Roi avoit fait choix pour son service de M. de Chamilly son premier valet de chambre, et que M. Hûe huissier de la chambre du Roi, et destiné à la place de premier valet de chambre de Monsieur le Dauphin, devoit servir ce jeune Prince. Mde. La Princesse de Lamballe, Mde. la Marquise de Tourzel et Mlle. Pauline de Tourzel avoient accompagné la Reine. Les Dames Thibaut, Bazire, Navarre et St. Brice femmes de chambre, avoient suivi les trois Princeses et le jeune Prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de Monsieur le Dauphin, et jallois retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avoit enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étoit dans la Tour auprès de la Famille Royale, et qu'après avoir été interrogées au Conseil de la Commune de Paris, on les avoit conduites à la Prison de la Force, excepté M. Hûe qui fut ramené au Temple pour servir le Roi. On chargea Pétion alors Maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune Prince. Je me présentai chez Pétion : il me dit que faisant partie de la Maison du Roi, je n'obtiendrois pas l'agrément du Conseil général de la Commune ; je citai M. Hûe qui venoit d'être envoyé par ce même Conseil pour servir le Roi : il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis ; mais j'observai qu'il étoit nécessaire avant tout, qu'il fit part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majesté en ces termes :

“ SIRE,

“ Le valet de chambre attaché au Prince Royal depuis son enfance demande à continuer son service auprès de lui : comme je crois que cette proposition vous sera agréable, j'ai accédé à son vœu.” &c.

Sa Majesté répondit par écrit qu'elle m'agréoit pour le service de son fils ; en conséquence, je fus mené au Temple : on me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendoit que je devois me conduire, et le même jour vingt-six Août, à huit heures du soir, j'entrai dans la Tour.

Il me seroit difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse Famille. Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bonté : “ Vous servirez mon fils, ajouta-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Hûe pour ce qui nous regarde.” J'étois tellement oppressé qu'à peine je pus répondre.

Pend  
étoient  
cheveu.  
officier  
plus cir  
Les pr  
cation a  
mander  
tintem  
noit à  
que j'é  
donnoit  
dence

Le c  
Le Ro  
dans le  
“ No  
vois re  
trer la  
dans l  
point  
paucie  
“ da.  
“ de  
“ en  
“ ma  
“ est  
“ pe  
dit à  
“ ét  
“ de  
il ne  
il le  
scellé  
tit à  
tant,  
“ d

L  
lui a  
Mur  
cru  
p

Pendant le souper, la Reine et les Princesses qui depuis huit jours étoient sans leur femmes, me demandèrent si je pourrois peigner leurs cheveux ; je répondis que je ferois tout ce qui leur seroit agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. Hûe étoit seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la Famille Royale ; je la servois indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornoit à le coëffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'aperçus que j'étois sans cesse observé par les Officiers Municipaux : un rien leur donnoit l'ombrage ; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelque imprudence qui m'auroit infailliblement perdu.

Le deux Septembre il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et la Famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un Municipal qui suivoit le Roi, dit à un de ses collègues : " Nous avons mal fait de consentir à les promener cet après dîner." J'avois remarqué dès le matin l'inquiétude des Commissaires ; ils firent rentrer la Famille Royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine, que deux Officiers municipaux, qui n'étoient point de service à la Tour, entrèrent, et l'un d'eux nommé *Mathieu* ex-Capucin dit au Roi : " Vous ignorez, Monsieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand danger, l'ennemi est entré en Champagne ; le Roi de Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes, nos enfans, périrons, mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous ; cependant il en est tems encore, et vous pouvez . . . ." — " J'ai tout fait pour le peuple, répondit le Roi, je n'ai rien à me reprocher." Ce même *Mathieu* dit à M. Hûe : " Le Conseil de la Commune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation." — " Qui ? " demanda le Roi. — " C'est votre valet de chambre." — Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusoit, mais il ne put rien apprendre ; ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux Officiers municipaux. On mit les scellés en présence de M. Hûe sur le petit cabinet qu'il occupoit, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, *Mathieu* me dit, " Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez ; il vous en arriveroit autant."

Le Roi m'appella un instant après : il me remit des papiers que M. Hûe lui avoit rendus, et qui contenoient des notes de dépense. L'air inquiet des Municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la Tour, agitoient cruellement son cœur. Après son coucher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui ; je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté. B

Le trois Septembre en habillant le Roi, Sa Majesté me demanda si j'avois appris des nouvelles de M. Hûe, et si je savois quelque chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit j'avois entendu dire par un Municipal, que le peuple se portoit aux prisons, que j'allois chercher à me procurer d'autres renseignements. " Prenez garde de vous compromettre, " me dit le Roi, car alors nous resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers."

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la Reine, un Municipal me dit de monter dans celle du Roi où je trouvai Manuel et quelques Membres de la Commune. Manuel me demanda ce que disoit le Roi de l'enlèvement de M. Hûe : je lui répondis que sa Majesté en étoit inquiète. " Il ne lui arrivera rien, me dit-il, mais je suis chargé d'informer le Roi qu'il ne reviendra plus, et que le Conseil le remplacera : vous pouvez l'en prévenir." Je le pria de m'en dispenser, et j'ajoutai que le Roi désireroit le voir relativement à plusieurs objets dont la Famille Royale avoit le plus grand besoin. Manuel se détermina avec peine à descendre dans la chambre où étoit Sa Majesté ; il lui fit part de l'arrêté du Conseil de la Commune qui concernoit M. Hûe, et la prévint qu'on enverroit une autre personne. " Je vous remercie, répondit le Roi, je me servirai du valet de chambre de mon fils, et si le Conseil s'y refuse, je me servirai moi-même ; j'y suis résolu." Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa Famille qui manquoit de linge et d'autres vêtemens. Manuel dit qu'il alloit en rendre compte au Conseil, et se retira. Je lui demandai en le reconduisant si la fermentation continuoit : il me fit craindre par ses réponses, que le peuple ne se portât au Temple. " Vous vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-il, je vous exhorte au courage."

A une heure le Roi et sa Famille témoignèrent le désir de se promener ; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille Royale sortit de table avec inquiétude et se réunit dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner avec Tison et sa femme employés au service de la Tour.

Nous étions à peine assis qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de Tison jetta un grand cri ; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendimes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que sa Majesté étoit encore à table, ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards ; c'étoit la tête de Mde. la Princesse de Lamballe ; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée : ses cheveux blonds encore bouclés flottoient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le Roi. La terreur avoit tellement altéré son visage, que la Reine s'en aperçut ; il étoit important de lui en cacher le spectacle ; je voulois seulement avertir le Roi ou Madame Elizabeth, mais

Municipaux étoient présens. “ Pourquoi n'allez-vous pas dîner,” me dit la Reine ?—“ Madame, lui répondis-je, je suis indisposé.” Dans ce moment un Municipal entra dans la Tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le Roi leur demanda si sa Famille étoit en sûreté; “ On fait courir le bruit,” répondirent-ils, “ que vous et votre Famille n'êtes plus dans la Tour : on demande que vous paroisseriez à la croisée, mais nous ne le souffrirons point ; le peuple doit montrer plus de confiance à les Magistrats.”

Cependant les cris du dehors augmentoient ; on entendit très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un autre Municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assurer si la Famille Royale étoit dans la Tour. L'un d'eux en habit de garde national, portant deux épaulettes et armé d'un grand sabre insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre ; les Municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine du ton le plus grossier : “ On veut vous cacher la tête de la *Lamballe* que l'on vous apportoit, pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans ; je vous conseille de paroître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici.” A cette menace la Reine tomba évanouie ; je volai à son secours, Madame Elizabeth m'aïda à la placer sur un fauteuil ; ses enfans fondoient en larmes et cherchoient par leurs caresses à la ranimer. Cet homme ne s'éloignoit point ; le Roi lui dit avec fermeté : “ Nous nous attendons à tout, Monsieur ; mais vous auriez pu vous dispenser d'approcher de la Reine ce malheur affreux.” Il sortit alors avec ses camarades, leur but étoit rempli.

La Reine revenue à elle mêla ses larmes à celles de ses enfans et passa avec la Famille Royale dans la chambre de Madame Elizabeth, d'où l'on entendoit moins les clameurs du peuple. Je restai infaible dans la chambre de la Reine, et regardant par la fenêtre, à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de M<sup>de</sup>. la Princesse de *Lamballe* ; celui qui la portoit étoit monté sur les décombres des maisons que l'on abattoit pour isoler la Tour ; un autre à côté de lui tenoit au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette infortunée Princesse. Ils voulurent forcer la porte de la Tour, un Municipal nommé *Daujon* les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disoit : “ La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les Départemens y ont des droits ; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple.” Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des Commissaires me dit que la populace avoit tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la Tour le corps sanglant et ensanglanté de la Princesse de *Lamballe*, qui avoit été traîné depuis

la prison de la Force jusqu'au Temple ; que des Municipaux après avoir lutté contre cette populace, lui avoient opposé pour barrière un ruban tricolor attaché en travers de la principale porte d'entrée ; qu'ils avoient inutilement réclamé du secours de la Commune de Paris, du Général *Santerre* et de l'Assemblée Nationale ; pour arrêter des projets qu'on ne dissimuloit pas ; et que pendant six heures, il avoit été incertain si la Famille Royale ne seroit pas massacrée. En effet la faction n'étoit pas encore toute-puissante : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étoient pas sur les moyens de l'exécuter, et l'Assemblée desiroit peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit, le Municipal me fit payer quarante-cinq sols qu'avoit coûté le ruban au trois couleurs.

A huit heures du soir, tout étoit calme aux environs de la Tour, mais la même tranquillité étoit loin de régner dans Paris où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des Municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille ; je lui citai *D'Aujon* qui avoit arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fut rien moins que porté pour Sa Majesté. Ce Municipal ne revint à la Tour que quatre mois après ; le Roi se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la Famille Royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avoit adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite Tour, où le Roi étoit alors renfermé.

Elle étoit adossée à la grande Tour, sans communication intérieure, et formoit un carré long flanqué de deux Tourelles ; dans une de ces Tourelles étoit un petit escalier qui partoît du premier étage et conduisoit à une galerie sur la plate-forme ; dans l'autre étoient des cabinets qui correspondoient à chaque étage de la Tour.

Le corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit composé d'une anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la Tourelle, où se trouvoit une bibliothèque de douze à quinze cens volumes.

Le second étage étoit divisé à peu près de la même manière. La plus grande pièce servoit de Chambre à coucher à la Reine et à Monsieur le Dauphin ; la seconde séparée de la première par une petite anti-chambre fort obscure, étoit occupée par Madame Royale et Madame Elizabeth. Il falloit traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la Tou-

relle  
étoit

Le  
Le c  
étoit  
qu'av  
scellé  
cuisir

Le  
mêm  
lectur  
bre à  
Roi.  
jusqu  
prépr  
vrait  
chez  
la Re  
Roya  
ceux  
pris.  
d'ell

A  
la ch  
cham  
que c  
qu'c  
conf  
des  
à co  
choif  
mais  
infâ  
dans  
vieil  
de pi  
avoit  
ce q

A  
Rein  
faisoit

relle, et ce cabinet qui servoit de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la Famille Royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demouroit au troisième étage et couchoit dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la Tourelle lui servoit de cabinet de lecture. A côté étoit une cuisine séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure, qu'avoient habitée MM. de Chamilly et Hüe et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit fermé. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le Roi se levoit ordinairement à six heures du matin ; il se rasoit lui-même ; je le coëffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le Municipal restoit dans la chambre à coucher, la porte entre-ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté prioit à genoux pendant cinq à six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendois chez la Reine ; elle n'ouvroit sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le Municipal n'entrât chez elle. Je faisois la toilette du jeune Prince, j'arrangeois les cheveux de la Reine, et j'allois pour le même service, dans la chambre de Madame Royale et de Madame Elizabeth. Ce moment de la toilette étoit un de ceux où je pouvois instruire la Reine et les Princesses de ce que j'avois appris. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à leur dire, et l'une d'elles caufant avec l'Officier municipal, détournoit son attention.

A neuf heures, la Reine, ses enfans et Madame Elizabeth montoient dans la chambre du Roi pour le déjeuner : après les avoir servis, je faisois les chambres de la Reine et des Princesses ; *Tison* et sa femme ne m'aideroient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'étoit pas pour le service seulement qu'on les avoit placés dans la Tour : un rôle plus important leur avoit été confié ; c'étoit d'observer tout ce qui auroit pu échapper à la surveillance des Municipaux, et de dénoncer les Municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entroient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avoient choisis ; car la femme *Tison* qui paroïssoit alors d'un caractère allez doux, mais qui trembloit devant son mari, s'est fait ensuite connoître par une infâme denonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie ; et *Tison*, ancien commis aux barrières, étoit un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avoit de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avoient voulu placer ce qu'ils avoient trouvé de plus vil !

A dix heures, le Roi descendoit avec sa Famille dans la chambre de la Reine et y passoit la journée. Il s'occupoit de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnoit des

leçons de géographie, et l'exerçoit à laver des cartes, L'intelligence prématurée du jeune Prince répondoit parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire étoit si heureuse, que sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquoit les départemens, les districts, les villes et le cours des rivières : c'étoit la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montrait. La Reine de son côté s'occupoit de l'éducation de sa Fille, et ces différentes leçons duroient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi, les trois Princesses se rendoient dans la Chambre de Madame Elizabeth pour quitter leur robe du matin ; aucun Municipal n'entroit avec elles

A une heure, lorsque le tems étoit beau, on faisoit descendre la Famille Royale dans le jardin ; quatre Officiers municipaux et un Chef de Légion de la Garde nationale l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des Maronniers : il m'étoit aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisois jouer le jeune Prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontoit dans la Tour où je servois le dîner, et tous les jours à la même heure, *Santerre*, brasseur de bière, Commandant général de la Garde nationale de Paris, venoit au Temple, accompagné de deux aides-de camp. Il visitoit exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressoit la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille Royale se rendoit dans la chambre de la Reine ; Leurs Majestés faisoient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'étoit pendant ce tems que je dînois.

A quatre heures, le Roi prenoit quelques instans de repos, les Princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnoit pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du Trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste ! . . . . Son Epouse, ses Enfans, sa Sœur, contemplant avec respect ses traits augustes dont le malheur sembloit encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvoit lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui ! . . . . Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au réveil du Roi, on reprenoit la conversation ; ce Prince me faisoit asseoir auprès de lui. Je donnois sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils ; et, d'après ses indications, je copiois des exemples dans les *Ouvrages* de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois le jeune Prince dans la chambre de Madame Elizabeth, où je le faisois jouer à la balle et au volant.



A la fin du jour, la Famille Royale se plaçoit autour d'une table ; la Reine faisoit à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec sa situation, se présentoient souvent et donnoient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elizabeth lisoit à son tour, et cette lecture duroit jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune Prince dans la chambre de Madame Elizabeth : la Famille Royale y assistoit ; le Roi se plaisoit à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de Mercurès de France qu'il avoit trouvés dans la bibliothèque.

Après le souper de Monsieur le Dauphin, je le déshabillois ; c'étoit la Reine qui lui faisoit réciter ses prières : il en faisoit une particulière pour pour Mde. la Princesse de Lamballe, et par une autre il demandoit à Dieu de protéger les jours de Mde. la Marquise de Tourzel sa gouvernante. Lorsque les Municipaux étoient trop près, ce jeune Prince avoit de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisois passer ensuite dans le cabinet ; et si j'avois quelque chose à apprendre à la Reine, je faisois cet instant. Je l'instruisois du contenu des Journaux : on n'en laissoit arriver aucun dans la Tour ; mais un crieur envoyé exprès tous les soirs à sept heures, s'approchoit près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et crioit à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'étoit passé à l'Assemblée Nationale, à la Commune et aux Armées. C'étoit, dans le cabinet du Roi que je me plaçois pour l'écouter, et là dans le silence, il m'étoit facile retenir tout ce que j'entendois.

A neuf heures, le Roi soupoit. La Reine et Madame Elizabeth restoient alternativement auprès de Monsieur le Dauphin pendant ce repas : je leur portois ce qu'elles désiroient du souper ; c'étoit encore un des instans où je pouvois leur parler sans témoins.

Après le souper, le Roi montoit un instant dans la chambre de la Reine, lui donnoit la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevoit les embrassemens de ses enfans ; il alloit dans sa chambre, se retiroit dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit. La Reine et les Princeses se renfermoient chez elles. Un des Municipaux restoit dans la petite pièce qui séparoit leurs chambres, et y passoit la nuit : l'autre-suivoit Sa Majesté.

Je plaçois alors mon lit près de celui du Roi, mais Sa Majesté attendoit pour se coucher que le nouveau Municipal fût monté, afin de savoir qui il étoit et si elle ne l'avoit pas encore vu, elle me chargeoit de demander son nom. Les Municipaux étoient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le tems que le Roi resta dans la petite Tour, jusqu'au trente Septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le quatre Septembre, le Secrétaire de *Pition* vint à la Tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance : Sa Majesté lui recommanda de rendre à M. *Huë* une somme de cinq cents vingt-six livres qu'il avoit avancée pour son service ; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'Assemblée Législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de Sa Majesté dans la Tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, Madame Elizabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenants à la Princesse de Lamballe, qu'elle avoit laissés à la Tour, lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'adressai avec une lettre à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet, ni la lettre ne lui étoient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des Municipaux qu'on choisissoit pour venir au Temple, indiquoit de quelle espèce d'hommes on s'étoit servi pour la Révolution du Dix Août, et pour les massacres du Deux Septembre.

Un Municipal nommé *James*, maître de langue Angloise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré, que ses collègues le laissoient toujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvoit échapper à ses regards, mais que la pièce étoit trop petite pour y rester deux. *James* insista d'une manière dure et grossière ; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour là à sa lecture, et rentra dans sa chambre où ce Municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le Commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il étoit fâché qu'on eût oublié de le relever, ce Municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du Roi que par des injures. " Je viens ici," dit-il, " pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne. " Et s'avancant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête : " Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler. " Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelloit *Meunier*.

Un autre Commissaire nommé *Le Clerc*, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la Reine au moment où je donnois une leçon particulière au jeune Prince ; il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il falloit donner à Monsieur le Dauphin. Il falloit substituer à ces lectures, celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième étoit présent à une lecture que la Reine faisoit à ses enfans : elle lisoit un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le Connétable de Bourbon prit les armes contre la France ; il prétendit que la Reine par cet exemple vouloit inspirer à son fils des sentimens de vengeance contre sa patrie ; et il en fit une dénonciation formelle au Conseil ; j'en prévins la Reine qui, dans la suite, choisit ses lectures, de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé *Simon* cordonnier et Officier municipal, étoit un des six Commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple, mais il étoit le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittoit point la Tour. Cet homme ne paroissoit jamais devant la Famille Royale, sans affecter la plus basse insolence ; souvent il me disoit, assez près du Roi, pour en être entendu : "*Cléry*, demande à *Capet* s'il a besoin de quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois." j'étois forcé de répondre, "il n'a besoin de rien." C'est ce même *Simon* qui, dans la suite, fut placé près du jeune *Louis*, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune Prince, j'avois fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine, Un Municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres ; et il fallut renoncer aux leçons d'Arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les Princesses travailloient dans les premiers jours de leur détention. Quelques doffiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à Madame la Duchesse de *Sérent* ; les Municipaux à qui j'en demandai la permission crurent que les dessins représentoient des hiéroglyphes, destinés à correspondre avec le dehors ; en conséquence ils prirent un arrêté, par lequel il fut défendu de laisser sortir de la Tour les ouvrages des Princesses.

Quelques-uns des Commissaires ne parloient jamais du Roi, du jeune Prince et des Princesses sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un Municipal nommé *Turlot*, dit un jour devant moi : "Si le bourreau ne guillotinoit pas cette S.... Famille, je la guillotinerai moi-même."

Le Roi et Sa Famille, en sortant pour la promenade, devoient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étoient placés dans l'intérieur de la petite Tour. Les factionnaires présentoient les armes aux Municipaux et aux Chefs de légion, mais quand le Roi arrivoit près d'eux, ils posoient l'arme au pied, ou la renversoient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : "*La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI.*" Le Roi lut ces paroles ; je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la Tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendoit un troussau de grosses clefs, se présentait à la porte, lorsque le Roi vouloit sortir, il ne l'ouvroit qu'au moment où Sa Majesté étoit près de lui, et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation la Famille Royale, et tiroit les verrouils avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille Royale qui sortoit, il souffloit de la fumée de tabac, surtout devant les Princeses. Quelques Gardes nationaux qui s'amusoient de ces insolences, se rassemblaient près de lui, rioient aux éclats à chaque bouffée de fumée et se permettoient les propos les plus grossiers ; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportoient des chaises du Corps de garde, s'y tenoient assis, et obstruoient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade les canonniers se rassemblaient pour danser, et chantoient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille Royale remontoit dans la Tour, elle essuyoit les mêmes injures ; souvent on couvroit les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisoit : "*Madame Vêto la dansera.... Nous saurons mettre le gros cocbon au régime.... A bas le cordon rouge.... Il faut étrangler les petits louveaux.*" &c. On crayonnoit tantôt une potence où étoit suspendue une figure, sous les pieds de laquelle étoit écrit, "*Louis prenant un bain d'air.*" Tantôt une guillotine, avec ces mots : "*Louis crachant dans le sac.*" &c.

On changeoit ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordoit à la Famille Royale. Le Roi et la Reine auroient pu s'y dérober en restant dans la Tour, mais leurs enfans, objets de leur sensibilité, avoient besoin de prendre l'air : c'étoit pour eux que leurs Majestés supportoient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité, ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent écartés plus remarqués qu'ils étoient plus rares.

Un factionnaire montoit la garde à la porte de la chambre ; c'étoit un habitant des fauxbourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'il

payf  
roit  
te la  
" ti  
" s  
" J  
" P  
" de  
" li  
le R  
l'au  
" A  
Il ét  
" se  
Je c  
U  
enco  
desir  
Eliza  
lui p  
mes  
posé  
feigr  
nicip  
sentir  
C  
de s  
fidèle  
leur  
Tem  
vœu  
jugea  
mens  
de ce  
cette  
reten  
Le  
Mar  
la Pr  
dic

payfan. J'étois seul dans la première chambre occupé à lire, il me confidéroit avec attention et paroïssoit très-ému : je passe devant lui, il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : " Vous ne pouvez pas tirer." — " Pourquoi ? " — " Ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous." — " Vous vous trompez," lui dis-je. — " Quoi ! Monsieur, vous n'êtes pas le Roi ? " — " Vous ne le connoissez donc pas ? " — " Jamais je ne l'ai vu, Monsieur, et je voudrois bien le voir ailleurs qu'ici." — " Parlez bas : je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi ouverte, et vous verrez le Roi : il est assis près de la croisée, un livre à la main." Je fis part à la Reine du désir de ce factionnaire, et le Roi qu'elle en instruisit, eut la bonté de se promener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionnaire. " Ah ! Monsieur, me dit-il, que le Roi est bon, comme il aime ses enfans ! " Il étoit si attendri qu'à peine il pouvoit parler. " Non, continua-t-il, en se frappant la poitrine, je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal." Je craignis que son extrême agitation ne le compromît : et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servoit de promenade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimoit par ses regards le désir de donner quelques renseignemens à la Famille Royale. Madame Elizabeth, dans un second tour de promenade, s'en approcha pour voir s'il lui parleroit : soit crainte, soit respect, il ne l'osa point ; mais quelques larmes rouïèrent dans ses yeux, et il fit un signe pour indiquer qu'il avoit déposé près de lui un papier dans les décombres : je me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune Prince, mais les Officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles ; j'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offroit encore à la Famille Royale un genre de spectacle qui déchiroit souvent la sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitoient chaque jour de ce court instant pour voir leur Reine et leur Roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple, et il étoit impossible de se tromper sur leurs sentimens et sur leurs vœux. Je crus une fois reconnoître M<sup>de</sup>. la Marquise de *Tourzel*, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince, lorsqu'il s'écartoit de ses augustes parens. Je fis part de cette observation à Madame Elizabeth. Au nom de M<sup>de</sup>. de *Tourzel*, cette Princesse, qui la croyoit une des victimes du deux Septembre, ne put retenir ses larmes. " Qui ! " dit-elle, " elle vivoit encore ! "

Le lendemain je trouvai moyen de prendre des renseignemens ; M<sup>de</sup>. la Marquise de *Tourzel* étoit dans une de ses terres. J'appris aussi que M<sup>de</sup>. la Princesse de *Tarente*, et M<sup>de</sup>. la Marquise de la *Roche-Aimont*, qui, le dix août, au moment de l'attaque, s'étoient trouvées dans le Château des

Thuilleries, avoient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes dont le dévouement s'étoit manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille Royale ; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute cour d'Orléans avoient été massacrés, le neuf Septembre, à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le Duc de *Brissac* qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis le commencement de la Révolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M. de *Leffart*, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le vingt et un Septembre à quatre heures du soir, le nommé *Lubin* Municipal vint entouré de gendarmes à cheval, et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la Tour. Les trompettes sonnèrent. et il se fit un grand silence. Ce *Lubin* avoit une voix de Stentor. La Famille Royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la Royauté et de l'établissement d'une République. *Hébert* si connu sous le nom de Père Duchesne, et *Destournelles* depuis Ministre des Contributions publiques, se trouvoient de garde auprès de la Famille Royale ; ils étoient assis dans ce moment près de la porte, et fixoient le Roi avec un sourire perfide : ce Prince s'en aperçut, il tenoit un livre à la main et continua de lire ; aucune altération ne parut sur son visage. La Reine montra la même fermeté ; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau ; je me mis à une fenêtre : aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi ; on me prit pour Louis XVI : je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avoit son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étois servi des mêmes expressions que j'avois employées jusqu'alors : "*Le Roi demande pour son fils*" &c. . . . " Vous êtes bien osé, me dit *Destournelles*, de vous servir ainsi d'un titre aboli par la volonté du peuple. comme vous venez de l'entendre " Je lui observai que j'avois entendu une proclamation, mais que je n'en savois pas l'objet " C'est, me dit-il, l'abolition de la Royauté, et " vous pouvez dire à Monsieur, en me montrant le Roi, de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnoît plus. " Je ne puis, lui répondre " dis je, changer ce billet qui est déjà signé, le Roi m'en demanderoit la cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre. " " Vous ferez ce que vous voudrez, me répliqua-t-il, mais je ne certifierai pas votre demande. " Le lendemain Madame Elizabeth m'ordonna d'écrire à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante : "*Il est nécessaire pour le service de Louis XVI.....de Marie Antoinette.....de Louis Charles, A. de Marie, A. de réjé.....de Marie Elizabeth,*" &c...

Jusqu'alors j'avois été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avoient le Roi et la Reine, leur avoit été prêté par des personnes de la Cour,\* pendant le temps qu'ils étoient restés aux Feuillans. On n'avoit pu s'en procurer du Château des Thuilleries où, dans la journée du dix Août, tout avoit été livré au pillage. La Famille Royale manquoit surtout de vêtements : les Princesses les raccommoioient chaque jour, et souvent Madame Elizabeth, pour recoudre ceux du Roi, étoit obligée d'attendre qu'il fat couché : j'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fit un peu de linge neuf, mais les ouvrières l'ayant marqué de lettres *Contournées*, les Municipaux exigèrent que les Princesses ôtassent les couronnes : il fallut obéir.

Le vingt-six Septembre, j'appris par un Municipal qu'on se proposoit de séparer le Roi de sa Famille, et que l'appartement qu'on lui destinoit dans la grande Tour seroit bientôt prêt. Ce ne fut pas sans beaucoup de précautions que j'annonçai au Roi cette nouvelle tyrannie ; je lui témoignai combien il m'en avoit coûté pour l'affliger. " Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, me dit Sa Majesté, j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout ; tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation, et de m'en instruire."

Le vingt-neuf Septembre, à dix heures du matin, cinq ou six Municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où étoit la Famille Royale. L'un d'eux nommé *Charbonnier* fit lecture au Roi d'un arrêté du Conseil de la Commune qui ordonnoit " d'enlever papier, encre, plumes, crayons et même les papiers écrits ; tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la Tour ; et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, *Clery* descendra et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du Conseil." Le Roi et sa Famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, &c. Les Commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je fus alors par un Municipal de la députation, que le soir même le Roi seroit transféré dans la grande Tour ; je trouvai le moyen d'en faire avertir Sa Majesté par Madame Elizabeth.

En effet, après le souper, comme le Roi quittoit la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un Municipal lui dit d'attendre, le Conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart-d'heure après, les six

---

\* La Comtesse de *Sutherland*, Ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets pour le jeune Prince. La Reine m'ordonna de renvoyer à Lady *Sutherland* les effets qui lui appartenoient, et de lui écrire pour la remercier. (La Reine à cette époque étoit privée de papier et d'encre.) Les Municipaux s'opposèrent à cet envoi et gardèrent le linge et les effets.

Municipaux qui le matin avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la Commune, qui ordonnoit sa translation dans la grande Tour. Quoiqu'instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté ; sa Famille désolée cherchoit à lire dans les yeux des Commissaires, jusqu'où devoient s'étendre leurs projets ; ce fut en la laissant dans les plus vives allarmes que le Roi reçut ses adieux : et cette séparation qui annonçoit déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore pallié au Temple. Je suivis le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du Roi dans la grande Tour n'étoit point achevé, il n'y avoit qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travailloient encore, ce qui causoit une odeur insupportable, et je craignis que sa Majesté n'en fut incommodée. On me destinoit pour logement une chambre très éloignée de celle du Roi ; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de Sa Majesté ; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté, qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de sa Majesté, je voulus me rendre dans la petite Tour, pour habiller le jeune Prince, les Municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux nommé *Véron*, me dit : " Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, votre maître non plus, il ne doit pas même revoir ses enfans."

A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduisit vers sa Famille. " Nous n'avons point d'ordres pour cela," dirent les Commissaires. Sa Majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux Municipaux entrèrent suivis d'un garçon servant qui apportoit au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeuner ; le Roi leur témoigna le désir de dîner avec sa Famille : ils répondirent qu'ils prendroient les ordres de la Commune. " Mais, ajouta le Roi, mon valet de chambre peut descendre, c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir," — " Cela ne dépend pas de nous," dirent les Commissaires, et ils se retirèrent.

J'étois alors dans un coin de la chambre accablé de douleur, et livré aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste Famille. D'un côté, je voyois les souffrances de mon maître ; de l'autre, je me représentois le jeune Prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avoit déjà parlé de le séparer de leurs Majestés ; et qu'elles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causeroit-il pas à la Reine !

J'étois occupé de ces affligeantes idées, lorsque le Roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avoit apporté ; il m'en présenta la moitié, et me

dit :  
" re  
s'en "

A  
les tr  
venoi  
" Je  
" me  
" pa  
" de  
" à  
conse  
l'acco  
la Proc  
charg

Je  
dame  
ils mē  
vec ré  
pagné  
dant c  
plaint  
" ner  
" not  
" dem

A l  
presq  
ses en  
remer  
touch  
jes seu  
le cor  
" mē  
" vor  
" peu

Je pr  
Munic  
sa Fai  
ds ser



dit : — “ Il paroît qu'on a oublié votre déjeuner, prenez ceci, j'ai assez du “ reste.” Je refusai, mais il insista : je ne pus retenir mes larmes, le Roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres Municipaux amenèrent les ouvriers, pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces Municipaux dit au Roi, qu'il venoit d'affiter au déjeuner de sa Famille, et qu'elle étoit en bonne santé. “ Je vous remercie ” répondit le Roi ; “ Je vous prie de lui donner de “ mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourriez-je “ pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre “ de la Reine ? vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien “ à lire.” Sa Majesté indiqua les livres qu'elle déliroit : ce Municipal consentit à la demande du Roi, mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me chargea de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et de Madame Elizabeth : ils pleuroient tous, et leur douleur augmenta à ma vue ; ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La Reine, s'adressant aux Municipaux qui m'avoient accompagné, renouvela vivement la demande d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étoient plus des plaintes, ni des larmes, c'étoient des cris de douleur.... “ Eh bien ! ils “ neront ensemble aujourd'hui, dit un Officier municipal, mais comme “ notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons “ demain ce qu'elle prescrira.” Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se retrouver encore avec le Roi, un sentiment qui tenoit presque de la joie vint soulager cette malheureuse famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, Madame Elizabeth les mains élevées vers le ciel, remercioient Dieu de ce bonheur inattendu, et offroient le spectacle le plus touchant. Quelques Municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur ai vu répandre dans cet affreux séjour). L'un d'eux, le cordonnier *Simon*, dit assez haut : “ Je crois que ces B... de femmes me “ me feroient pleurer :” et s'adressant ensuite à la Reine : “ Lorsque “ vous assassiniez le peuple le dix Août, vous ne pleuriez point.” — “ Le “ peuple est bien trompé sur nos sentimens, ” répondit la Reine.

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avoit demandés et les lui portai : les Municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verroit sa Famille. Je dis à ces Commissaires que je pouvois sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princeses : ils y consentirent. J'eus ainsi

occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'étoit passé, et tout ce qu'avoit souffert le Roi depuis qu'il l'avoit quittée.

On servit le dîner chez le Roi, où sa Famille se rendit, et par les sentimens qu'elle fit éclater, on put juger des craintes qu'il l'avoient agitées; on n'entendit plus parler de l'arrêté de la Commune, et la Famille Royale continua de se réunir aux heures des repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparoit au dessus de celui du Roi : elle sollicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service, tant auprès de Leurs Majestés, qu'auprès du jeune Prince et des Princesses; leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les soins que le Roi donnoit à l'éducation de son fils néprouvèrent aucune interruption, mais ce séjour de la Famille Royale dans deux Tours séparées, en rendant la surveillance des Municipaux plus difficile, la rendoit aussi plus inquiète. Le nombre des Commissaires étoit augmenté, et leur défiance me laissoit bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passoit au dehors: voici ceux dont je fis usage.

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vint au Temple une fois la semaine; elle étoit toujours accompagnée d'une Dame de ses amies, qui passoit pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette Dame à la Famille Royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée, on me faisoit descendre dans la chambre du Conseil, mais je ne pouvois leur parler qu'en présence des Municipaux; nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi: c'étoit le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des Officiers Municipaux suivoient la Famille Royale; il n'en restoit qu'un dans la chambre du Conseil, et lorsque c'étoit un homme honnête, il nous laissoit un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandois des nouvelles des personnes à qui la Famille Royale prenoit intérêt, et je m'informois de ce qui se passoit à la Convention. C'étoit ma femme qui avoit engagé le crieur dont j'ai déjà parlé, à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux.

Je joignois à ces notions ce que je pouvois apprendre de quelques Municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle nommé *Turgi*, garçon servant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Majesté, avoit trouvé

le r  
Ma  
mill  
char  
avec  
fois  
étoit  
parl  
toug  
chof  
diffé  
beth  
cipa  
lai c  
pou  
avoit

L  
hors  
geoi  
befo  
" F  
" ai  
les l  
mér  
Nou  
pre  
vant

D  
que  
men  
pouv  
en é  
mai  
ils c  
le ch  
espér  
fin d  
tr'eu  
d'en  
autre  
four  
aux

le moyen de se faire employer au Temple, avec deux de ses camarades, *Marchand* et *Chrétien*. Ils apportoient dans la Tour les repas de la Famille Royale préparés dans une cuisine assez éloignée; ils étoient en outre chargés des commissions d'approvisionnement, et *Turgi* qui partageoit avec eux cet emploi, sortant du Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvoit s'informer de ce qui se passoit. La difficulté étoit de m'instruire de ce qu'il avoit appris; on lui avoit défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la Famille Royale, mais toujours en présence des Municipaux; lorsqu'il vouloit me dire quelque chose, il me faisoit un signe convenu, et je cherchois à l'entendre sous différens prétextes. Tantôt je le priois de me coiffer: *Madame Elizabeth*, qui connoissoit mes relations avec *Turgi*, causoit alors avec les Municipaux; j'avois ainsi le temps nécessaire pour nos conversations: tantôt je lui donnois l'occasion d'entrer dans ma chambre; il faisoit ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avoit à me remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine désiroient quelques éclaircissmens du dehors, et que le jour où ma femme devoit venir étoit éloigné, j'en chargeois encore *Turgi*: si ce n'étoit pas son jour de sortie, je feignois d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la Famille Royale; "ce sera pour un autre jour, me disoit-il." "Eh bien! lui répondois je d'un air indifférent, le Roi attendra." Je voulois en parlant ainsi engager les Municipaux à lui donner l'ordre de sortir: souvent il le recevoit, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnoit les détails que je désirois. Nous étions convenus de cette manière de nous entendre, mais il falloit prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens, devant les mêmes Commissaires.

De nouveaux obstacles se présentoient pour rendre compte au Roi de ce que j'avois appris. Le soir, je ne pouvois parler à Sa Majesté qu'au moment où l'on relevoit les Municipaux, et à son coucher. Quelque fois je pouvois lui dire un mot le matin, quand les gardiens n'étoient pas encore en état de paroître à son lever; j'affectois de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Sa Majesté m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer; je tirois aussitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant que je le chauffois, je lui parlois sans être vu ni entendu. Le plus souvent, mes espérances étoient trompées, et les Municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toilette, pour m'accompagner chez Sa Majesté. Plusieurs d'entr'eux me traitoient même avec dureté; les uns m'ordonnoient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir, me forçoient de les raplacer; les autres me tenoient sans cesse des propos insultans; mais cette conduite me fournissoit de nouveaux moyens d'être utile à Leurs Majestés. N'opposant aux Commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivois

presque malgré eux : je leur inspirois de la confiance sans qu'ils s'en aperçussent, et je parvenois souvent à favoir d'eux-mêmes ce que je voulois apprendre.

Tel étoit le plan que je suivois avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi biz-rre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la Famille Royale.

Un soir, vers les six heures, c'étoit le cinq Octobre, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, je remontois chez le Roi avec deux Officiers Municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois, et me dit avec un air de mystère qu'elle voudroit bien m'entretenir. " Monsieur, lui répondis-je, parlez haut ; il ne m'est pas permis de parler bas à personne. " — " On m'a accusé, répliqua le factionnaire, qu'on avoit mis le Roi au cachot depuis quelques jours, et que vous étiez avec lui. " — " Vous voyez bien le contraire, " lui dis-je, et je le quittai. Dans ce moment, un des Municipaux marchoit devant moi, et l'autre me suivoit ; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin, deux Commissaires m'attendoient à la porte de l'appartement de la Reine : ils me conduisirent à la Chambre du Conseil, et les Municipaux qui s'y étoient rassemblés, m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avoit eu lieu : celui des Municipaux qui nous avoit entendus, confirma mon récit : l'autre soutint que la sentinelle m'avoit remis un papier dont il avoit entendu le froissement, et que c'étoit une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les Municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du Conseil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyois cette affaire terminée, lorsque le vingt-six Octobre, pendant le dîner de la Famille Royale, un Municipal entra suivi de six gendarmes, le sabre à la main, d'un greffier et d'un huissier, tous deux en costume ; je crus qu'on venoit chercher le Roi, et je fus saisi de terreur : la Famille Royale se leva, le Roi demanda ce qu'on lui vouloit, mais le Municipal, sans lui répondre, m'appella dans une autre chambre : les gendarmes le suivirent, et le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le Roi ; on me répondit que dès ce moment, il ne m'étoit plus permis de lui parler. " Prenez seulement une chemise, ajouta le Municipal, cela ne sera pas long. " Je crus l'entendre, et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du Roi et de Sa Famille, qui étoient debout et consternés de la manière dont on m'enlevoit. La populace rassemblée dans la cour du Temple m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un Officier de la Garde Na-

fiona  
j'euff  
tions

Je  
resta  
les m  
tinée  
perfo  
voie  
préc  
crus  
ma F

A  
toit

entre

Quel

même

aupar  
cipal

témo

réplic

qu'il

toit u

dix-h

bats,

acqui

ment

ment

mon

et me

Ce

avoit

firé,

marq

sité c

crer

maux

préve

je fus

comm

tionale dit qu'il étoit nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étois seul dépositaire, et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au Palais de Justice qu'on me mit au secret ; j'y restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvoient être les motifs de mon arrestation : je me rappelai seulement que, dans la matinée du dix Août, pendant l'attaque du Château des Thuilleries, quelques personnes qui s'y trouvoient enfermées, et qui cherchoient à en sortir, m'avoient prié de cacher dans une commode qui m'appartenoit, plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auroient pu les faire reconnoître ; j'eus que ces papiers avoient été saisis, et que peut-être ils alloient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étoient inconnus. C'étoit un tribunal révolutionnaire établi le dix-sept Août, pour faire un choix entre ceux qui avoient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement, lorsque j'aperçus sur le fauteuil des accusés, ce même jeune homme soupçonné de m'avoir remis une lettre, trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus dans mon accusateur cet Officier Municipal qui m'avoit dénoncé au Conseil du Temple ! On m'interrogea, des témoins furent entendus. Le Municipal renouvela son accusation ; je lui répliquai qu'il n'étoit pas digne d'être Magistrat du peuple ; que puisqu'il avoit entendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on me remettoit une lettre, il auroit dû me fouiller sur le champ, au lieu d'attendre dix-huit heures, pour me dénoncer au Conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fumes acquittés. Le Président chargea quatre Municipaux présens à mon jugement, de me reconduire au Temple : il étoit minuit. J'arrivai au moment où le Roi venoit de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille Royale avoit pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyoit déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande Tour ; mais ce jour-là même, si vivement désiré, et qui sembloit promettre à leurs Majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des Officiers Municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans sa reconnaissance et dans ses caresses, ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune Prince ayant été remis au Roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la Reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils !

Les événemens dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de Leurs Majestés.

La grande Tour d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages destinés à la Famille Royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planche. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des Municipaux; le premier étage servoit de corps de garde; le Roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement étoit une antichambre (1) où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre du Roi (2) dans laquelle on plaça un lit pour Monsieur le Dauphin: la mienne se trouvoit à gauche (3), ainsi que la salle à manger (4) qui étoit séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avoit une cheminée dans la chambre du Roi: un grand poêle placé dans l'antichambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces chambres étoit éclairée par une croisée, mais on avoit mis en dehors de gros barreaux de fer et des abats-jour qui empêchoient l'air de circuler; les embrasures de fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande Tour communiquoit par chaque étage à quatre Tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces Tourelles étoit l'escalier (5) qui alloit jusqu'aux créneaux. On y avoit placé des guichets de distance en distance au nombre de sept. De cet escalier on entroit dans chaque étage en franchissant deux portes; la première étoit en bois de chêne fort épais, et garnie de clous, la seconde en fer.

Une autre Tourelle (6) donnoit dans la chambre du Roi, et y formoit un cabinet. On avoit ménagé une garde-robe (7) dans la troisième. La quatrième (8) renfermoit le bois de chauffage: on y déposoit aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les Municipaux de garde auprès de Sa Majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du Roi avoient un faux plafond en toile, les cloisons étoient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentoit l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux, on avoit affiché en très gros caractères, la déclaration des Droits de l'homme, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une table, une glace sur la cheminée et un lit de damas verd, composaient tout

Pa  
pri  
des

I  
la  
Rei  
(10)  
au  
Mu  
surs

L  
térie  
des  
et d

I  
de cl  
aini  
crés  
Cue  
au T  
à l'u  
la re  
Des  
le Sp  
Ang  
Itali  
lectu  
teurs

M  
bles  
de se  
ant a

\*  
priétai  
denc  
suée a

§  
depuis  
B.  
tembr

ameublement : ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avoient été pris au Palais du Temple. Le lit du Roi étoit celui qui servoit au Capitaine des Gardes de Mgr. le Comte d'Artois\*.

La Reine logeoit au troisième étage : la distribution en étoit à peu près la même que celle de l'appartement du Roi. La chambre à coucher de la Reine (9) et de Madame Royale étoit au dessus de celle du Roi : la Tourelle (10) leur servoit de cabinet. Madame Elizabeth occupoit la chambre (11) au dessus de la mienne ; la pièce d'entrée servoit d'antichambre (12) : les Municipaux s'y tenoient le jour et y passioient la nuit. *Tison* et sa femme furent logés au dessus de la salle à manger (13) de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'étoit point occupé : une galerie régnoit dans l'intérieur des créneaux et servoit quelquefois de promenade. On avoit placé des jaloussies entre les créneaux, pour empêcher la Famille Royale de voir et d'être vue.

Depuis cette réunion de Leurs Majestés dans la grande Tour, il y eut peu de changemens dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les momens que le Roi et la Reine avoient, jusques là, consacrés à l'éducation de leurs enfans. Après son lever, le Roi lisoit l'office des Chevaliers du St. Esprit, et comme on avoit refusé de laisser dire la Messe au Temple, même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un breviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce prince étoit véritablement religieux, mais la religion pure et éclairée, ne l'avoit jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de *Montesquieu*, celles du Comte de *Buffon* le Spectacle de la Nature de *Pluche* ; l'Histoire d'Angleterre de *Hume*, en Anglois ; l'Imitation de Jésus-Christ en langue Latine ; le Tasse en langue Italienne ; nos différens théâtres ; étoient depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacroit quatre heures de la journée à celle des auteurs Latins.

Madame Elizabeth et la Reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du Roi, sa Majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Elizabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur !

\* Monseigneur le Duc d'Angoulême, en sa qualité de Grand Prieur de France, étoit propriétaire du Palais du Temple. Mgr. le Comte d'Artois l'avoit fait meubler : c'étoit sa résidence, lorsqu'il venoit à Paris. La grande Tour éloignée du Palais de deux cents pas, et située au milieu du jardin, étoit le dépôt des archives de l'Ordre de Malthe.

§ A. Second étage de la petite Tour, habité par la Reine, ses enfans et Madame Elizabeth depuis le 13 Août jusqu'à la fin d'Octobre 1792.

B. Troisième étage de la petite Tour habité par le Roi depuis le 13 Août jusqu'au 29 Septembre 1792.

A neuf heures, on venoit chercher le Roi et son fils pour le déjeuner ; je les accompagnois. J'arrangeois ensuite les cheveux des trois Princesses, et par les ordres de la Reine, je montrôis à coëffer à Madame Royale. Pendant ce tems, le Roi jouoit aux Dames ou aux Echecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Elizabeth.

Après le diner, le jeune Prince et sa sœur jouoient dans l'antichambre au volant, au Siam ou à d'autres jeux : Madame Elizabeth étoit toujours présente, et s'asseyoit près d'une table, un livre à la main. Je restois dans cette pièce et quelquefois je lisois ; je m'asseyois pour obéir aux ordres de cette Princesse. La Famille Royale ainsi dispersée inquiétoit souvent les deux Municipaux de garde, qui ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, vouloient encore moins se séparer, tant ils se méfioient l'un de l'autre. C'étoit ce moment que saisissoit Madame Elizabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutois et lui répondois sans détourner les yeux du livre que je tenois à la main, pour ne pas être surpris par les Municipaux. Monsieur le Dauphin et Madame Royale, d'accord avec leur Tante, facilitoient ces conversations par les jeux bruyans, et souvent l'avertissoient par quelques signes de l'entrée des Municipaux dans cette pièce. Je devois surtout me méfier de *Tison*, suspect même aux Commissaires qu'il avoit dénoncés plusieurs fois ; c'étoit en vain que le Roi et la Reine le traitoient avec bonté, rien ne pouvoit vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les Municipaux plaçoient leurs lits dans l'antichambre de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupoit. Ils fermoient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurois pu entrer dans celle du Roi, et en emportoient la clef ; il me falloit donc passer par l'antichambre lorsque Sa Majesté m'appelloit pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des Commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le sept Octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du Conseil, où je trouvai une vingtaine de Municipaux assemblés, présidés par *Manuel*, qui de Procureur de la Commune, étoit devenu membre de la Convention Nationale : sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soir même, les ORDRES dont il étoit encore décoré, tels que ceux de *St. Louis* et de la *Toison d'Or* ; Sa Majesté ne portoit plus l'Ordre du *St. Esprit*, qui avoit été supprimé par la première Assemblée.

Je représentai que je ne pouvois obéir, et que ce n'étoit point à moi à faire connoître au Roi les arrêtés du Conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'aperçus d'ailleurs, à l'embarras des Municipaux, qu'ils agissoient dans ce moment sans y être auto-

risé  
mi  
de  
lui  
fan

a ei  
" v  
" s  
" c  
" J  
" q  
" z  
" J  
" =  
" p  
" R  
" di  
" j  
" N  
" re  
" il  
" ve  
" m  
Man  
il ne

La  
bre d  
Man  
" les  
" Le  
" de  
" pro  
" per  
" Rc  
" pén  
" ce  
Je lui  
à tout  
" V  
" de



risés par aucun arrêté, ni de la Convention, ni de la Commune. Les Commissaires refusèrent de monter chez le Roi; *Manuel* les y décida, en offrant de les accompagner. Le Roi étoit assis et occupé à lire: ce fut *Manuel* qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de *Manuel*, que par la modération du Roi.

“ Comment vous trouvez-vous? lui dit *Manuel*; avez-vous ce qui vous est nécessaire?—“ Je me contente de ce que j’ai, répondit sa Majesté.”—“ Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoie.”—“ J’en ai entendu parler il y a quelques jours; par un de ces Messieurs qui lisoit le Journal du soir.”—“ Comment! n’avez-vous donc pas les Journaux, qui deviennent si intéressans?”—“ Je n’en reçois aucun.”—“ Il faut, Messieurs, dit *Manuel*, en s’adressant aux Municipaux, les donner tous les Journaux à Monsieur, en montrant le Roi, il est bon qu’il soit instruit de nos succès.” Puis s’adressant de nouveau à sa Majesté:—“ Les principes démocratiques se propagent; vous savez que le peuple a aboli la Royauté et adopté le Gouvernement Républicain.”—“ Je l’ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les François trouvent le bonheur que j’ai toujours voulu leur procurer.”—“ Vous savez aussi que l’Assemblée Nationale a supprimé tous les Ordres de Chevalerie: on auroit dû vous dire d’en quitter les décorations; rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même; au reste demandez tout ce qui vous est nécessaire, on s’empressera de vous le procurer.”—“ Je vous remercie, dit le Roi, je n’ai besoin de rien.” Aussitôt il reprit sa lecture. *Manuel* avoit cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l’impatience; il ne trouva qu’une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira: l’un des Municipaux me dit de le suivre à la chambre du Conseil, où l’on m’ordonna de nouveau d’ôter au Roi ses décorations. *Manuel* ajouta: “ Vous ferez bien d’envoyer à la Convention les croix et les rubans; je dois aussi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI. pourra durer long-tems, et que si votre intention n’étoit pas de rester ici, vous feriez bien de le dire en ce moment; on a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la Tour; si vous restez auprès du ci-devant Roi, vous ferez donc absolument seul, et votre service en deviendra plus pénible: on vous apportera du bois et de l’eau pour une semaine, mais ce sera vous qui nettoyez l’appartement, et ferez les autres ouvrages.” Je lui répondis que, déterminé à ne jamais quitter le Roi, je me soumettois à tout. On me reconduisit dans la chambre de sa Majesté qui me dit: “ Vous avez entendu ces Messieurs, vous ôterez ce soir mes Ordres de dessus mes habits.”

Le lendemain en habillant le Roi, je lui dis que j'avois enfermé les croix et les cordons, quoique *Manuel* m'eût fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la Convention. "Vous avez bien fait," me répondit Sa Majesté.

On a répandu le bruit que *Manuel* étoit venu au Temple, dans le courant du mois de Septembre, pour engager Sa Majesté à écrire au Roi de Prusse à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que *Manuel* n'a paru dans la Tour que deux fois, pendant le tems que j'y suis resté, le trois Septembre et le sept Octobre: que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de Municipaux, et qu'il ne parla point au Roi en particulier.

Le neuf Octobre, on apporta au Roi le Journal des Débats de la Convention, mais quelques jours après, un Municipal, nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisoit de nouveau les papiers publics dans la Tour: il m'appella à la Chambre du Conseil, et il me demanda par quel ordre je faisois venir des Journaux à mon adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportoit tous les jours quatre Journaux avec cette adresse imprimée: *Au valet de Chambre de Louis XVI. à la Tour du Temple*. J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore le nom des personnes qui en payoient l'abonnement. Ce *Michel* voulut me forcer de les lui indiquer; il me fit écrire aux rédacteurs des journaux pour avoir des éclaircissemens, mais leurs réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la Tour avoit pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissoient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermoient ils des expressions injurieuses contre le Roi ou la Reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes? certains Municipaux avoient la méchanceté réfléchie de les placer sur la cheminée, ou sur la commode de la chambre de Sa Majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce Prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandoit "la tête du tyran Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi." Un autre de ces journaux, en parlant de Madame Elizabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inspiroit au public son dévouement au Roi et à la Reine, cherchoit à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un troisième disoit qu'il falloit étouffer les deux petits louvetaux qui étoient dans la Tour, désignant par là Monsieur le Dauphin et Madame Royale.

Le Roi n'étoit affecté de ces articles que par rapport au peuple. "Les François, disoit-il, sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper." J'avois soin de soustraire ces journaux aux regards de Sa Majesté, quand j'étois le premier à les appercevoir; mais souvent on les plaçoit, quand

mon service me retenoit hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la Famille Royale, soit pour provoquer au Régicide, soit pour préparer le peuple à se laisser commettre, qui n'aient été lus par le Roi. Ceux qui connoissent les insolens écrits qui furent publiés dans ce tems-là peuvent seuls le faire une idée de ce genre inoui de supplice.

L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des Officiers municipaux qui, jusques-là, ne s'étoient pas encore montrés ni si durs, ni si méchans.

Un jour après dîner, je venois d'écrire un mémoire de dépenses dans la chambre du Conseil, et je l'avois renfermé dans un pupitre dont on m'avoit donné la Cléf. A peine fus-je sorti, que *Marinot* Officier municipal dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il falloit ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenoit, et vérifier si j'en n'avois pas quelque correspondance avec les ennemis du peuple. " Je le connois bien, ajouta-t-il, " et je fais qu'il reçoit des lettres pour le Roi : " puis accusant ses collègues de ménagemens, il les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer tous au Conseil de la Commune, et il sortit pour exécuter ce dessein. On dressa aussitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenoit mon pupitre, on l'envoya à la Commune, ou *Marinot* avoit déjà fait sa dénonciation.

Ce même Municipal prétendit un autre jour qu'un damier qu'on me rapportoit et dont j'avois fait raccommoder les cases, du consentement de ses collègues, renfermoit une correspondance ; il le défit en entier, et ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un Jeudi, ma femme et son amie étant venues au Temple, comme de coutume, je leur parlois dans la chambre du Conseil. La Famille Royale qui étoit à la promenade nous apperçut, et la Reine et Madame Elizabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple intérêt fut remarqué de *Marinot* ; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fit arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sortirent de la Chambre du Conseil. On les interrogea séparément : on demanda à ma femme qui étoit la Dame qui l'accompagnoit ; elle répondit : c'est ma sœur : interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal et aux soupçons les plus graves. *Marinot* prétendit que cette Dame étoit un Page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple, mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenois souvent dans ces courtes entrevues à leur remettre des notes écrites avec un crayon, qui avoit échappé

aux recherches des Municipaux, et que je cachois avec soin : ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par Leurs Majestés ; heureusement que, ce jour là, je n'en avois remis aucune : si l'on avoit trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres Municipaux se faisoient remarquer par les traits les plus bizarres. L'un faisoit rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avoit pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendit les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, Madame Elizabeth me donnoit à nettoyer un petit couteau à lame d'or : souvent les commissaires me arrachoient des mains, pour examiner si je n'avois pas glissé quelque papier au fond de la gaine.

Madame Elizabeth n'avoit ordonné de renvoyer à Mde. la Duchesse de Sirent un livre de piété : les Municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on y eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la Reine pour la coëffer ; si fallut que Sa Majesté vint dans l'appartement du Roi, & qu'elle apportât elle-même tout ce qui étoit nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre, quand selon son usage, elle entroit à midi dans la chambre de Madame Elizabeth, pour quitter sa robe du matin ; je lui présentai l'indécence de ce procédé ; il insista : Sa Majesté sortit de la chambre et renouça à s'habiller.

Lorsque je recevois le linge du blanchissage, les Municipaux me le faisoient déployer pièce par pièce, et l'examinoint au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe, étoient présentés au feu, pour s'assurer qu'il n'y avoit aucune écriture secrète. Le linge que quittoient le Roi et les Princesses, étoit aussi examiné.

Quelques Municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues ; mais la plupart devenus suspects au Comité de Salut Public, sont morts victimes de leur humanité : ceux qui existent encore ont gémi longtemps dans les prisons.

Un jeune homme, nommé *Toulan*, que je croyois, à ses propos, un des plus grands ennemis de la Famille Royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main : " Je ne veux, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la Reine, à cause de mes camarades ; prévenez la que la commission dont elle m'a chargé est faite ; que, dans quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse." Etonné de l'entendre

parl-  
" d  
" e  
" r  
Rei-  
" e  
cesse  
l'év-  
dern

L  
core  
leur  
posé  
Du  
les  
vue  
Cha-  
trait  
" r  
" d  
" f  
" g

Q  
je de  
té.  
vint  
Méc  
lorsc

L  
le f  
nuit  
com  
éto  
M.  
bou  
sa  
Cor

P  
Ma

parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendit un piège. — " Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez, en vous adressant à moi pour de pareilles commissions." — " Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il, en me serrant la main avec plus de force, et il se retira." Je rendis compte à la Reine de cette conversation. " Vous pouvez vous fier à *Toulan*, me dit-elle." Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette Princesse avec neuf autres Officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la Reine, quand elle étoit encore au Temple. *Toulan* périt du dernier supplice.

Leurs Majestés renfermées dans la Tour depuis trois mois n'avoient encore vu que des Officiers municipaux, lorsque, le premier Novembre, on leur annonça une députation de la Convention Nationale. Elle étoit composée de *Drouet* maître de poste de Varennes, de *Chabot* ex-capucin, de *Dubois Crancé*, de *Duprat*, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille Royale, et surtout la Reine, frémissent d'horreur à la vue de *Drouet*; ce député s'affit insolemment près d'elle; à son exemple, *Chabot* prit un siège. La députation demanda au Roi comment il étoit traité, et si on lui donnoit les choses nécessaires. " Je ne me plains de rien, répondit sa Majesté, je demande seulement que la Commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au Conseil, une somme de deux mille livres, pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements, dont nous avons le plus grand besoin." Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

Quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête: je demandai instamment qu'on fit appeler M. *Dubois* dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fièvre survint: on permit alors à Sa Majesté de consulter M. *le Monnier* son premier Médecin. Il seroit difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittoient presque point le Roi pendant le jour, le servoient avec moi, et m'aideroient souvent à faire son lit: je passois les nuits seul auprès de sa Majesté. M. *le Monnier* venoit deux fois le jour accompagné d'un grand nombre de Municipaux: on le fouilloit, et il ne lui étoit permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, M. *le Monnier* demanda à rester quelques heures: comme il se tenoit debout, pendant que plusieurs Municipaux étoient assis, le chapeau sur la tête, sa Majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect; les Commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours.

Peu de jours après, le jeune Prince, qui couchoit dans la chambre de sa Majesté, et que les Municipaux n'avoient pas voulu faire transférer dans

celle de la Reine, est de la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui étoit permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine, à Madame Royale, et à Madame Elizabeth. M. le Monnier obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitois étoit une pièce humide, et sans cheminée : l'abat jour de la croisée interceptoit encore le peu d'air qu'on y respiroit. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique, avec une forte douleur au côté qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le Roi, mais la Majesté voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point ; cet auguste enfant m'apportoît à boire : le soir le Roi profita d'un moment où il paroïssoit moins surveillé, pour entrer dans ma chambre ; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : " Je voudrois vous donner moi même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés ; prenez courage, demain vous verrez mon médecin." A l'heure du souper, la Famille Royale entra chez moi, et Madame Elizabeth, sans que les Municipaux s'en aperçussent, me remit une petite bouteille qui contenoit un loç. Cette Princesse qui étoit fort enrhumée, s'en privoit pour moi : je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine déshabilla et coucha le jeune Prince, et Madame Elizabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. le Monnier m'ordonna une saignée, mais il falloit le contentement de la Commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au Palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la Tour, si j'en sortois une fois, je ne voulus plus être saigné ; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux Municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Furci demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille Royale venoit me voir. Madame Elizabeth m'apportoît souvent des drogues qu'elle demandoit comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance et de l'admiration. Qui n'êtoit été touché de voir cette auguste famille se pendre en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs !

J.  
qui p  
exer

U  
et  
lit :  
chée  
de p  
je re  
son  
bre c  
m'ap  
et cr

" ve  
" ca  
rent  
moit

A  
l'am  
rattè  
leur  
quoic  
duite  
d'un  
ni de  
ler à  
un M  
Rein  
tente

Un  
noïtr  
refusa  
" lui

Le  
de pie  
placc  
noit,  
et le c  
penda  
ler,

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de Monsieur le Dauphin, qui prouve juiqu'ou alloit la bonté de son cœur, et combien il profitoit des exemples de vertu qu'il avoit continuellement sous les yeux.

Un soir après l'avoir couché, je me retirois pour faire place à la Reine et aux Princesses qui venoient l'embrasser, et lui donner le bon soir dans son lit : Madame Elizabeth, que la surveillance des Municipaux avoit empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boîte de paffilies d'ipécacuanha, en lui recommandant de me la donner, lorsque je reviendrois. Les Princesses remontèrent chez elles ; le Roi passa dans son cabinet, et j'allai souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majesté : j'étois seul, le jeune Prince m'appella à voix basse ; je fus très surpris de ne pas le trouver endormi ; et craignant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. " C'est " me dit-il, que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et je n'ai pas " voulu m'endormir sans vous la donner ; il étoit tems que vous vinssiez, " car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois." Les miens se remplirent de larmes, il s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après, il dormoit profondément.

A certe sensibilité, le jeune Prince joignoit beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de son âge. Souvent par ses naïvetés, l'enjouement de son caractère, et ses petites espiégleries, il faisoit oublier à ses augustes parens leur douloureuse situation ; mais il la sentoit lui-même ; il se reconnoissoit, quoique si jeune, dans une prison, et surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos avoient pris cette réserve, que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Thuilleries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui auroit pu rappeler à la Reine ou au Roi, quelque affligeant souvenir. Voyoit-il arriver un Municipal plus honnête que ses collègues ? il courroit au devant de la Reine, s'empressoit de le lui annoncer, et lui disoit avec l'expression du contentement le plus marqué : " Maman, c'est aujourd'hui M. un tel."

Un jour, comme il avoit les yeux fixés sur un Municipal qu'il dit reconnoître, celui-ci lui demanda dans qu'endroit il l'avoit vu. Le jeune Prince refusa constamment de répondre ; puis se penchant vers la Reine ; " C'est, " lui dit-il à voix basse, dans notre voyage de Varennes."

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierres étoit occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre pour y placer d'énormes verroux : le jeune Prince, pendant que cet ouvrier déjeûnoit, s'amusoit avec ses outils : le Roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il falloit s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques momens. Le maçon attendri de voir ainsi le Roi travailler, dit à Sa Majesté : " Quand vous sortirez de cette Tour, vous pourrez

“ dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison.” — “ Ah ! ré-  
pondit le Roi, quand et comment en sortirai je ? ” Monsieur le Dauphin  
versa des larmes : le Roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et rentrant  
dans la chambre, il s’y promena à grand pas.

Le deux Décembre, la Municipalité du dix Août fut remplacée par une  
autre sous le titre de Municipalité provisoire. Beaucoup de Municipaux  
furent réélus : je crus d’abord que cette nouvelle Municipalité seroit mieux  
composée que l’ancienne, et j’espérois quelques changemens favorables dans  
le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces  
nouveaux Commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs ;  
ceux-ci étoient plus grossiers, mais il étoit aisé de profiter de leur indiscretion  
naturelle pour apprendre tout ce qu’ils savoient. Je dus étudier les Com-  
missaires de cette nouvelle municipalité, pour distinguer leur conduite et leur  
caractère : les premiers étoient plus insolens : la méchanceté des seconds  
étoit bien plus réfléchie.

Jusqu’à cette époque, il n’y avoit eu auprès du Roi qu’un seul Municipal,  
et un autre auprès de la Reine ; la nouvelle Municipalité ordonna qu’il y  
en auroit deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au  
Roi et aux Princesse : d’un autre côté, le Conseil qui, jusques-là, s’étoit  
tenu dans une des salles du Palais du Temple, fut transféré dans une pièce  
de la Tour au rez de chaussée. Les nouveaux Municipaux vouloient surpas-  
ser le zèle des anciens ; et ce zèle ne fut qu’une émulation de tyrannie.

Le sept Décembre, un Municipal, à la tête d’une députation de la Com-  
mune, vint lire au Roi un arrêté qui ordonnoit d’ôter aux détenus, “ cou-  
teaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instrumens tranchans dont  
on prive les prisonniers présumés criminels, et d’en faire la plus exacte  
recherche, tant sur leurs personnes que dans leurs appartemens.” Pen-  
dant cette lecture, le Municipal avoit la voix altérée ; il étoit aisé de s’ap-  
percevoir de la violence qu’il se faisoit à lui-même, et il a prouvé depuis,  
par sa conduite, qu’il n’avoit consenti à être envoyé au Temple, que pour  
être utile à la Famille Royale.

Le Roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin  
rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les Municipaux firent les recher-  
ches les plus exactes dans l’appartement, prirent les rasoirs, le compas à  
rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instrumens pour nettoyer  
les dents, et d’autres objets en or et en argent. De semblables recherches  
eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les Municipaux montèrent ensuite chez la Reine, lurent aux trois Princes  
le même arrêté et enlevèrent jusqu’aux petits meubles utiles à leur travail.

Une heure après on me fit descendre à la chambre du Conseil, et Pon me

dema-  
nécess  
dit  
“ Ce  
“ la  
“ dit  
“ cet  
On  
et on  
mettre  
feil,  
des in  
mune  
On  
j’ai été  
éloign  
dit, r  
de ma  
mon e  
que de  
Le l  
partem  
tes à l  
étoit re  
voit ur  
remett  
“ insti  
nicipal  
ce qui  
Au  
Les un  
de cot  
cité qu  
et les fr  
La p  
tant pl  
qui just  
prison.  
point d  
“ dit l



demanda si je n'avois pas connoissance des objets qui étoient restés dans le nécessaire que le Roi avoit remis dans sa poche. " Je vous ordonne, me dit un Municipal nommé *Sermaize*, de reprendre ce soir le nécessaire." " Ce n'est point à moi, lui répondis-je, à mettre à exécution les arrêtés de la Commune, ni à fouiller dans les poches du Roi." — *Ciéry* a raison, dit un autre Municipal : c'étoit à vous, en s'adressant à *Sermaize*, à faire cette recherche."

On dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la Famille Royale, et on les distribua en paquets que l'on cacheta : on m'ordonna ensuite de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignoit d'avertir le Conseil, si je trouvois sur le Roi, sur les Princesses, ou dans leur appartement, des instrumens tranchans : ces différentes pièces furent envoyées à la Commune.

On pourroit voir, en compulsant les registres du Conseil du Temple, que j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des demandes, dont j'étois bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction. Je n'ai jamais rien signé, rien dit, rien fait, que d'après les ordres précis du Roi ou de la Reine. Un refus de ma part m'auroit éloigné de leurs Majestés, auxquelles j'avois consacré mon existence ; ma signature au bas de certains arrêtés n'avoit d'autre objet que de faire connoître que ces pièces m'avoient été lues.

Le même *Sermaize*, dont je viens de parler, me conduisit alors dans l'appartement de sa Majesté. Le Roi étoit assis près de la cheminée, les pincettes à la main ; *Sermaize* lui demanda de la part du Conseil à voir ce qui étoit resté dans le nécessaire ; le Roi le tira de sa poche et l'ouvrit : il y avoit un tourne-vis, un tire-bourre et un petit briquet. *Sermaize* se les fit remettre. " Ces pincettes que je tiens en main ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant ?" lui dit le Roi, en lui tournant le dos. Ce Municipal étant descendu, j'eus occasion de rendre compte à sa Majesté de tout ce qui s'étoit passé au Conseil relativement à cette seconde recherche.

Au moment du dîner, il s'éleva une contestation entre les Commissaires. Les uns s'opposoient à ce que la Famille Royale se servît de fourchettes et de couteaux : d'autres consentoient à laisser les fourchettes ; enfin il fut décidé qu'on ne feroit aucun changement, mais qu'on enleveroit les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux Princesses, leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différens ouvrages, qui jusqu'alors avoient servi à les distraire dans les longues journées d'une prison. Un jour Madame Elizabeth cousoit les habits du Roi, et n'ayant point de ciseaux, elle rompoit le fil avec ses dents. " Quel contraste, lui dit le Roi, qui la fixoit avec attendrissement ! il ne vous manquoit rien

“ dans votre jolie maison de Montreuil ” — “ Ah ! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs ? ”

Cependant chaque jour amenoit de nouveaux arrêtés dont chacun étoit une nouvelle tyrannie. La brutalité et la dureté des Municipaux envers moi étoit plus remarquable que jamais. On venoit de renouveler aux trois servans la défense de me parler, et tout me faisoit craindre quelques nouveaux malheurs. La Reine et Madame Elizabeth, frappées du même sentiment, me demandoient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvois leur en donner; je n'attendois ma femme que dans trois jours, mon impatience étoit extrême.

Enfin le Jeudi ma femme arriva. On me fit descendre au Conseil; elle affecta de me parler à haute voix, pour égarer les soupçons de nos nouveaux surveillans; et pendant qu'elle me donnoit des détails sur nos affaires domestiques: “ Mardi prochain, me dit son amie, on conduit le Roi à la Convention, le procès va commencer, sa Majesté pourra prendre un Conseil: tout cela est certain.”

Je ne savois comment annoncer directement au Roi cette nouvelle: j'aurois voulu en instruire d'abord la Reine ou Madame Elizabeth; mais j'étois dans les plus vives alarmes: le tems pressoit et le Roi m'avoit défendu de lui rien cacher. Le soir en le déshabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avois appris; je lui fis même pressentir, qu'on avoit le projet, pendant le procès, de le séparer de sa famille, et j'ajoutai qu'il n'y avoit plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étois décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du Municipal ne me permit pas d'en dire d'avantage et empêcha sa Majesté de me répondre.

Le lendemain au lever du Roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler: il monta avec son fils pour déjeuner chez les Princesses, je l'y suivis. Après le déjeuner, il causa assez long tems avec la Reine qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il étoit question de tout ce que j'avois dit au Roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occasion d'entretenir Madame Elizabeth; je lui peignis combien il m'en avoit coûté d'augmenter les peines du Roi, en l'instruisant du jour où l'on devoit commencer son procès; elle me rassura en me disant “ que le Roi étoit sensible à cette marque d'attachement de ma part: ce qui l'afflige le plus, ajouta elle, c'est la crainte d'être séparé de nous: tâchez d'avoir encore quelques renseignemens.”

Le soir le Roi me témoigna combien il étoit satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devoit paroître à la Convention. “ Continuez, me dit-il, de chercher à découvrir quelque chose sur ce qu'ils veulent faire de moi, ne

le  
“  
F  
les  
em,  
rois  
Co  
Ten  
men  
Roi  
zore  
port  
la b  
Roi  
jour  
meu  
Pric  
Le  
mati  
la ca  
leme  
feign  
missa  
A  
ner d  
enseu  
tinuc  
aucun  
un d  
douce  
dame  
pas se  
le Ro  
Ce  
partie  
son,  
deux  
“ j'ai  
“ par  
rappr

“ craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma famille de ne pas paroître instruit, pour ne pas vous compromettre.”

Plus le moment du procès approchoit, et plus on me montrait de défiances; les Municipaux ne répondoient à aucune de mes questions. J'avois déjà employé inutilement différens prétextes pour descendre au Conseil où j'aurois pu me procurer de nouveaux détails à communiquer au Roi, lorsqu'une Commission chargée de vérifier les dépenses de la Famille Royale vint au Temple. On fut obligé de me faire descendre pour donner des renseignements, et j'appris par un Municipal bien intentionné, que la séparation du Roi d'avec sa Famille, arrêtée seulement par la Commune, n'avoit point encore été prononcée par l'Assemblée Nationale. Le même jour *Furci* m'apporta un Journal où je trouvai le décret qui ordonnoit de conduire le Roi à la barre de la Convention; il me remit aussi un mémoire sur le procès du Roi publié par *M. Necker*; je n'eus d'autre moyen pour communiquer ce journal et ce mémoire à la Famille Royale, que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le Roi et les Princesse.

Le onze Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit auroit cruellement alarmé la Famille Royale, si elle n'en avoit pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux Commissaires de service; ils refusèrent de répondre.

A neuf heures, le Roi et Monsieur le Dauphin montèrent pour le déjeuner dans l'appartement des Princesse; Leurs Majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des Municipaux. Ce tourment continué pour la Famille Royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devoient l'agiter, étoit un des raffinemens les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouissances: il fallut enfin se séparer. Le Roi quitta la Reine, Madame Elizabeth et sa fille; leurs regards exprimoient ce qu'ils ne pouvoient pas se dire: Monsieur le Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le Roi.

Ce jeune Prince qui engageoit souvent Sa Majesté à faire avec lui une partie au Siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le Roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. Monsieur le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au delà du nombre *seize*: “ Toutes les fois que j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la partie.” Le Roi ne répondit rien; mais je crus m'apercevoir que ce rapprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures, pendant que le Roi donnoit une leçon de lecture à Monsieur le Dauphin, deux Municipaux entrèrent et dirent à Sa Majesté, qu'ils venoient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le Roi voulut savoir le motif de cet enlèvement : les Commissaires répondirent qu'ils exécutoient les ordres du Conseil de la Commune. Sa Majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le Roi, je lui dis que j'avois laissé le jeune Prince dans les bras de la Reine, ce qui parut le tranquilliser. Un des Commissaires rentra pour lui annoncer que *Chambon* Maire de Paris étoit au Conseil, et qu'il alloit monter. "Que me veut-il ?" dit le Roi ; — "je l'ignore," répondit le Municipal.

Sa Majesté se promena quelques momens à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet de son lit ; la porte étoit à demi-fermée et le Municipal n'osoit entrer, afin, me disoit-il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le Commissaire fut inquiet de ne plus entendre le Roi : il entra doucement, je trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paroissant profondément occupé. "Que me voulez-vous, lui dit le Roi, d'un ton élevé ?" "Je craignois, répondit le Municipal, que vous ne fussiez incommodé." — "Je vous suis obligé, répartit le Roi avec l'accent de la plus vive douleur ; mais la manière dont on m'enlève mon fils, m'est infiniment sensible." Le Municipal ne répondit rien et se retira.

Le Maire ne parut qu'à une heure : il étoit accompagné de *Chaumette* Procureur de la Commune, de *Coulombeau* Secrétaire greffier, de plusieurs Officiers municipaux, et de *Santerre* Commandant de la Garde Nationale, qui avoit avec lui ses Aides de Camp. Le Maire dit au Roi qu'il venoit le chercher pour le conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le Secrétaire de la Commune alloit lui faire lecture : ce décret portoit que, "*Louis Capet* seroit traduit à la barre de la Convention Nationale." — "*Capet* n'est pas mon nom, dit le Roi, c'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurois désiré, Monsieur, ajouta-t-il, que les Commissaires m'eussent laissé mon fils, pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre ; au reste ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois : je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main." Je donnai à Sa Majesté, sa redingotte et son chapeau, et elle suivit le Maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendoit à la porte du Temple.

Resté seul dans la chambre avec un Municipal, j'appris de lui que le Roi ne reverroit plus sa Famille, mais que le Maire de Paris devoit encore consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai à ce Commissaire de me conduire auprès de Monsieur le Dauphin qui étoit chez la Reine, ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à six heures du soir, au moment où le Roi revint de la Convention. Les Municipaux instruisirent

la Reine  
dans au  
comme  
rent en

L'ap  
homme  
voit de  
et moi  
verfatic  
beth sui  
vre.

Entr  
Roi de  
soir, mē  
que le  
tiendrc  
" tend  
" l'on  
" son p  
" men  
" Roi,  
" cruel  
" de la  
" s'il e  
" parv  
" pas,  
Madam  
moyens

Turg  
lui parl  
tinuero  
les deu  
cette oc  
Ce plar  
mouche  
" tera,  
" linge  
de la m

La d  
far sa  
Service

la Reine du départ du Roi pour l'Assemblée Nationale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Les Princesses et Monsieur le Dauphin descendirent comme de coutume, pour dîner dans l'appartement du Roi, et remontèrent ensuite.

L'après-dîner, un seul Municipal resta près de la Reine : c'étoit un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la Section du Temple ; il se trouvoit de garde à la Tour pour la première fois, et paroïssoit moins méfiant et moins mal-honnête que la plupart de ses collègues. La Reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son état, ses parens, &c. Madame Elizabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la Commune avoit arrêté de séparer le Roi de sa Famille ; que je craignois que cette séparation n'eût lieu dès le soir même ; qu'à la vérité la Convention n'avoit encore rien décidé, mais que le Maire étoit chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendrait. " La Reine et moi, me répondit cette Princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au Roi : il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avènement au trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple ! la religion du Roi, et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse Princesse, les yeux remplis de larmes, *Cléry*, vous allez rester seul près de mon frère, redoublez, s'il est possible, de soins pour lui, ne négligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles, mais pour tout autre objet, ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier." J'assurai Madame Elizabeth de mon dévouement au Roi, et nous convinmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

*Turgi* étoit le seul que je pusse mettre dans le secret, mais je ne pouvois lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerois de garder le linge et les habits de Monsieur le Dauphin ; que tous les deux jours j'enverrois ce qui lui seroit nécessaire, et que je profiterois de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passeroit chez le Roi. Ce plan fit naître à Madame Elizabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs ; " Vous le retiendrez, me dit-elle, tant que mon frère se portera bien ; s'il arrivoit qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu." La Manière de le ployer devoit indiquer le genre de la maladie.

La douleur de cette Princesse, en me parlant du Roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignoit attacher à mes foibles services auprès de Sa Majesté, tout m'émut profondément. " Avez-vous

“ entendu parler de la Reine, me dit-elle avec une espèce de terreur :  
 “ hélas ! que pourroit-on lui reprocher ? ” — “ Non, Madame ; mais que  
 “ peut-on reprocher au Roi ? ” — “ Oh ! rien, non, rien : mais peut-être,  
 “ regardent ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la  
 “ Reine au contraire et ses enfans, ne seroient pas une obstacle à leur  
 “ ambition ? ” Je pris la liberté de lui observer que, sans doute, le Roi  
 ne seroit condamné qu’à la déportation, que j’en avois entendu parler, et  
 que l’Espagne n’ayant pas déclaré la guerre, il étoit vraisemblable qu’on y  
 conduiroit le Roi et Sa Famille. “ Je n’ai aucun espoir, me dit-elle, que  
 “ le Roi soit sauvé.”

Je crus devoir ajouter que les Puissances étrangères s’occupoient des  
 moyens de tirer le Roi de sa prison, que Monsieur et Monseigneur le  
 Comte d’Artois rassembloient de nouveau tous les Emigrés autour d’eux,  
 et devoient les réunir aux troupes Autrichiennes et Prussiennes ; que  
 l’Espagne et l’Angleterre feroient des démarches, que toute l’Europe étoit  
 en éréffée à prévenir la mort du Roi, et qu’ainsi la Convention auroit de  
 sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de Sa Majesté.

Cette conversation duroit depuis une heure, lorsque Madame Elizabeth,  
 à qui je n’avois jamais parlé aussi long-tems, craignant l’arrivée des nou-  
 veaux Municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la Reine.  
*Tison* et sa femme qui me surveilloient sans cesse, observèrent que j’étois  
 resté long-tems chez Madame Elizabeth, et qu’il étoit à craindre que le  
 Commissaire ne s’en fût aperçu ; je leur répondis que cette Princesse  
 m’avoit entretenu de son *neveu*, qui probablement demeureroit désormais  
 auprès de sa mère.

Un instant après, je rentrai dans la chambre de la Reine à qui Madame  
 Elizabeth venoit de faire part de sa conversation avec moi, des et moyens que  
 nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa Majesté  
 daigna m’en témoigner sa satisfaction.

A six heures, les Commissaires me firent descendre au Conseil ; ils me  
 Jurent un arrêté de la Commune, qui m’ordonnoit de ne plus avoir aucune  
 communication avec les trois Princesses ni avec le jeune Prince, parce que  
 j’étois destiné à servir le Roi seul : il fut même arrêté dans ce premier mo-  
 ment, pour mettre en quelque sorte le Roi au secret, que je ne coucherois  
 point dans son appartement ; je devois loger dans la petite Tour, et n’être  
 conduit chez Sa Majesté qu’au moment où elle auroit besoin de moi.

A six heures et demie, le Roi arriva ; il paroissoit fatigué, et son premier  
 soin fut de demander qu’on le conduisit chez sa Famille. On s’y refusa  
 sous prétexte qu’on n’avoit point d’ordres ; il insista pour qu’au moins on  
 la prévint de son retour, ce qu’on lui promit. Le Roi m’ordonna de de-

aan  
 d'in  
 A  
 serv  
 on :  
 “ E  
 le fo  
 répo  
 se ç

L  
 “ é  
 couc  
 mon  
 trop  
 Roi

L  
 s'int  
 Fam  
 mêm  
 Mor  
 miss  
 Roi  
 jeun  
 pria  
 “ su  
 “ de

L  
 puté.  
 le dé  
 choil  
 vent  
 de, e  
 four  
 la-m  
 roit

Le  
 que  
 cher  
 fit es  
 Serr

mander son souper pour huit heures et demie : il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre Municipaux.

A huit heures et demie, j'allai prévenir Sa Majesté que le souper étoit servi : elle demanda aux Commissaires si sa Famille ne descendroit pas : on ne fit aucune réponse. " Mais au moins, dit le Roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici " Même silence. Après le souper, le Roi insista de nouveau sur le desir de voir sa Famille ; on lui répondit qu'il falloit attendre la décision de la Convention. Je donnai alors ce qui étoit nécessaire pour le coucher du jeune Prince,

Le soir pendant que je le déshabillois, le Roi me dit : " J'étois bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites." Il se coucha avec beaucoup de tranquillité : l'arrêté de la Commune, relatif à mon éloignement pendant la nuit, n'eut pas son exécution. Il auroit été trop pénible pour les Municipaux de m'aller chercher, chaque fois que le Roi auroit eu besoin de mon service.

Le lendemain douze, le Roi n'eut pas plutôt aperçu un Municipal, qu'il s'informa s'il y avoit une décision sur la demande qu'il avoit faite de voir sa Famille. On lui répondit qu'on attendoit encore les ordres. Il pria ce même Municipal d'aller s'informer de la santé des Princesses et de celle de Monsieur le Dauphin, et de leur annoncer qu'il se portoit bien. Le Commissaire l'assura à son retour que sa Famille jouissoit d'une bonne santé. Le Roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la Reine, où ce jeune Prince avoit passé la nuit sur un des matelas de cette Princesse. Je priai sa Majesté d'attendre la décision de la Convention. " Je ne compte sur aucun égard, sur aucune justice, me répondit sa Majesté, mais attendons."

Le même jour, une députation de la Convention, composée des quatre députés, *Thuriot, Cambacérés, Dubois-Crancé & Dupont-de-Bigorre*, apporta le décret qui autorisoit le Roi à prendre un Conseil. Le Roi déclara qu'il choisiroit M. *Target*, à son défaut M. *Tronchet*, ou tous les deux, si la Convention Nationale y consentoit. Les députés firent signer au Roi sa demande, et signèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il seroit nécessaire qu'on lui fournît du papier, des plumes et de l'encre. Sa Majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. *Tronchet*, et dit qu'elle ignoroit où demouroit M. *Target*.

Le treize au matin, la même députation revint au Temple et dit au Roi, que M. *Target* avoit refusé d'être son Conseil, que l'on avoit envoyé chercher M. *Tronchet*, et que sans doute il viendrait dans la journée : elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la Convention par MM. *Sorbas, Huet, Guillaume & Lamoignon de Maleherbes*, ancien premier-Pré-

Président de la Cour des Aides de Paris, et depuis Ministre de la Maison du Roi. La lettre de M. de Malešberbes étoit conçue en ces termes.

“ Paris, le onze Décembre, 1792.

“ Citoyen Président, j’ignore si la Convention donnera à Louis XVI. un  
 “ Conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix : dans ce cas là,  
 “ je désire que Louis XVI. sache que, s’il me choisit pour cette fonction,  
 “ je suis prêt à m’y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la  
 “ Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un per-  
 “ sonnage assez important pour qu’elle s’occupe de moi ; mais j’ai été ap-  
 “ pelli deux fois au Conseil de celui qui fut mon Maître, dans le tems que  
 “ cette fonction étoit ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même  
 “ service, lorsque c’est une fonction que bien des gens trouvent dangereu-  
 “ se ; si je connoissois un moyen possible pour lui faire connoître mes dispo-  
 “ sitions, je ne prendrois pas la liberté de m’adresser à vous. J’ai pensé  
 “ que, dans la place que vous occupez, vous auez plus de moyens que  
 “ personne pour lui faire passer cet avis. Je suis avec respect,

(Signé) “ Lamoignon de Malešberbes.”

Sa Majesté répondit à la députation : “ Je suis sensible aux offres que me  
 “ font les personnes qui demandent à me servir de Conseil, et je vous prie  
 “ de leur en témoigner ma reconnaissance : j’accepte M. de Malešberbes  
 “ pour mon Conseil ; si M. Tronchet ne peut me prêter ses services, je me  
 “ concerterai avec M. de Malešberbes pour en choisir un autre.”

Le quatorze Décembre, M. Tronchet eut une conférence avec sa Majesté, comme le permettoit le décret. Le même jour, M. de Malešberbes fut introduit à la Tour : le Roi courut au devant de ce respectable vieillard, qu’il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien Ministre fondit en larmes à la vue de son Maître ; soit qu’il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu’il n’envisageât dans ce moment que l’homme vertueux aux prises avec le malheur. Comme le Roi avoit la permission de conférer avec ses Conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu’il pût parler plus librement à M. de Malešberbes. Un Municipal m’en fit des reproches, m’ordonna de l’ouvrir et me défendit de la fermer à l’avenir ; je l’ouvris la porte, mais sa Majesté étoit déjà dans la Tourelle qui lui servoit de cabinet.

Le Roi et M. de Malešberbes parlèrent très-haut dans cette première conférence. Les Commissaires qui étoient dans la chambre prêtèrent l’oreille à leur conversation et purent l’entendre. M. de Malešberbes étant parti, je rendis compte à sa Majesté de la défense qui m’avoit été faite par le Municipal, et de l’attention avec laquelle les Commissaires avoient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre, quand elle seroit avec ses Conseils ; ce qu’elle fit.



Le quinze, le Roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portoit en substance : " que la Reine et Madame Elizabeth ne communiqueroient point avec le Roi pendant le cours du procès, que ses enfans viendroient près de lui s'il le désiroit, mais à condition qu'ils ne pourroient plus voir leur Mère ni leur Tante, qu'après le dernier interrogatoire." Aussitôt qu'il me fut possible de parler au Roi en particulier, je lui demandai ses ordres. " Vous voyez, me dit le Roi, la cruelle alternative où ils viennent de me placer, je ne puis me résoudre à avoir mes enfans avec moi: pour ma fille, cela est impossible, et pour mon fils, je sens tout le chagrin que la Reine en éprouveroit ; il faut donc consentir à ce " nouveau sacrifice." Sa Majesté m'ordonna une seconde fois de transporter le lit du jeune Prince : ce que j'exécutai sur le champ. Je gardai son linge et ses habits ; et tous les deux jours j'envoyois ce qui lui étoit nécessaire, comme j'en étois convenu avec Madame Elizabeth.

Le seize, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre Membres de la Convention, *Valazé, Cochon, Grandpré et Duprat*, faisant partie de la *Commission des vingt et un*, nommée pour examiner le procès du Roi. Ils étoient accompagnés d'un Secrétaire, d'un Huissier et d'un Officier de la Garde de la Convention ; ils apportoient au Roi son acte d'accusation, et les pièces relatives à son procès ; la plupart trouvées aux Thuilleries dans une armoire secrète de l'appartement de Sa Majesté, nommée par le Ministre *Rolland, Armoire de Fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit : toutes furent lues et paraphées par le Roi, ainsi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le Roi étoit assis à une grande table, *M. Tronchet* à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, *Valazé* demandoit au Roi : " Avez-vous connaissance ? " &c. Il répondoit oui ou non sans autre explication. Un autre député les lui faisoit signer, ainsi que la copie qu'un troisième propoisoit de lui lire chaque fois, ce dont Sa Majesté le dispensoit toujours. Le quatrième faisoit l'appel des pièces par liasses et par numéros, et le Secrétaire les enregistroit, à mesure qu'elles étoient remises au Roi.

Sa Majesté interrompit la séance pour demander aux Conventionnels, s'ils vouloient souper ; ils y consentirent : je leur fis servir une volaille froide et quelques fruits, dans la salle à manger. *M. Tronchet* ne voulut rien accepter, et resta seul avec le Roi dans sa chambre.

Un Municipal nommé *Merceraut* alors tailleur de pierres et ancien Président de la Commune de Paris, quoique porteur de chaînes à Versailles avant la Révolution, se trouvoit ce jour-là de garde au Temple, pour la première fois. Il étoit vêtu de son habit de travail en lambeaux avec un mauvais chapeau rond, un tablier de peau et son écharpe aux trois cou-

leurs ; cet homme avoit affecté de s'étendre auprès du Roi dans un fauteuil, tandis que Sa Majesté étoit sur une chaise ; il tutoyoit, le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressoient la parole : les membres de la Convention en furent étonnés, et pendant qu'ils soupoyent, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce *Mercerus*, et sur la manière dont la Municipalité traitoit le Roi. J'allois répondre lorsque un autre Commissaire dit à ce Conventionnel de cesser ses questions qu'il étoit défendu de me parler, et qu'on lui donneroit à la Chambre du Conseil tous les détails qu'il pourroit désirer. Le député craignant de s'être compromis ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentoit, Sa Majesté aperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Varennes, lorsque MM. *Trouchet*, *Barnave* et *Duport* furent nommés par l'Assemblée Constituante pour la recevoir. Cette déclaration étoit signée du Roi et des députés. " Vous reconnoissez cette pièce pour authentique, dit le Roi à M. *Trouchet*, voilà votre signature."

Quelques unes des liasses renfermoient des projets de Constitution apostillés de la main de la Majesté : plusieurs de ces notes étoient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon ; on présenta aussi au Roi des registres de la police dans lesquels étoient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de la Majesté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs s'avoient feint de rendre compte de ce qui se passoit chez le Roi ou chez la Reine au Château des Thuilleries, que pour donner plus de vraisemblance à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le Roi prit quelque nourriture et se coucha, sans se plaindre de la fatigue qu'il avoit éprouvée. Il me demanda seulement si l'on avoit retardé le souper de sa Famille : sur ma réponse négative, " j'aurais craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude." Il eut même la bonté de me faire un reproche, de ce que je n'avois pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés membres de la Commission des vingt et six revinrent au Temple. Ils firent lecture au Roi de cinquante et une nouvelles pièces qu'il signa et parapha, comme les précédentes ; ce qui faisoit, en tout, cent cinquante-huit pièces dont on lui laissa les copies.

Depuis le quatorze jusqu'au vingt-six Décembre, le Roi vit régulièrement ses Conseils : ils venoient à cinq heures du soir et se retiroient à neuf. M. de Seze leur fut adjoint. Tous les matins, M. de *Malesherbes* apportoit à sa Majesté les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés relatives à son procès. Il préparoit le travail de chaque soirée, et restoit avec sa Majesté une heure ou deux. Le Roi daignoit souvent me donner à lire quelques unes de ces opinions, et me disoit ensuite : " Comment trouvez-

“ vous l'opinion d'un tel ? ” — “ Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondois je à sa Majesté ; mais vous, Sire ! comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur ? ” — “ Je vois jusqu'ou va la méchanceté des hommes, me disoit le Roi, et je ne croyois pas qu'il s'en trouvât de semblables. ” Sa Majesté ne se couchoit jamais sans avoir lu ces différentes pièces, et pour ne pas compromettre *M. de Maleherbes*, elle avoit ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poêle de son cabinet.

J'avois déjà trouvé un moment favorable pour parler à *Turgi*, et pour le charger de faire passer à Madame Elizabeth des nouvelles du Roi. *Turgi* me prévint le lendemain que cette Princesse en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avoit glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle me disoit de prier le Roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir, je fis part à sa Majesté du désir de Madame Elizabeth. Comme on lui avoit donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le Roi écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne contenoit rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point, je suppliai Sa Majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain je remis le billet à *Turgi*, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre. Sa Majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa Famille eût réussi ; je lui observai qu'il étoit facile de continuer cette correspondance. Le Roi me remettoit les billets, j'avois soin d'en diminuer le volume et de les couvrir de fil de coton : *Turgi* les trouvoit dans l'armoire où étoient les assiettes pour le service de la table, et se servoit de différens moyens pour me rendre les réponses ; lorsque je les donnois au Roi, il me disoit toujours avec bonté : “ Prenez garde, c'est trop vous exposer. ”

La bougie que me faisoient remettre les Commissaires étoit en paquet ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle en assez grande quantité, j'annonçai au Roi qu'il ne tenoit qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à Madame Elizabeth, qui étoit logée au dessus de moi, et dont la fenêtre répondoit perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquoit à ma chambre. La Princesse pendant la nuit pouvoit attacher ses lettres à cette ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui étoit au dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte, placé à chaque fenêtre ne permettoit pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin : le même moyen pouvoit servir à la Princesse pour recevoir des réponses. On pouvoit aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les Princeses étoient privées. “ Voilà un

“ bon projet, me dit Sa Majesté, nous en ferons usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'aujourd'hui devient impraticable.” Effectivement le Roi l'employa dans la suite. Il attendoit toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance ; alors je fermois la porte de ma chambre et celle du corridor, je causois avec les Commissaires de la Commune, ou je les engageois à jouer pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce tems que *Marchand*, garçon servant, père de famille, qui venoit de recevoir ses appointemens de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple ; cette perte étoit considérable pour lui. Le Roi qui avoit remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause, me dit de remettre à *Marchand* la somme de deux cents livres, en lui recommandant de n'en parler à personne, surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car ajouta-t'il, il se perdrait. *Marchand* fut sensible au bienfait de Sa Majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnaissance.

Depuis la séparation d'avec la Famille Royale, le Roi refusa constamment de descendre dans le jardin ; quand on lui en faisoit la proposition, il répondoit : “ Je ne peux me résoudre à sortir seul : la promenade ne m'étoit agréable, qu'autant que j'en jouissois avec ma Famille.” Mai, quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissoit échapper ni plaintes, ni murmures : il avoit déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour il puisoit dans son cabinet de lecture les forces qui soutenoient son courage ; en sortoit-il ? c'étoit pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignoit me traiter comme si j'avois été plus que son serviteur ; il traitoit les Municipaux de garde auprès de sa personne, comme s'il n'avoit pas eu à s'en plaindre, et causoit avec eux, comme autrefois avec ses sujets. C'étoit des objets relatifs à leur état, qu'il les entretenoit, de leur famille, de leurs enfans, des avantages et des devoirs de leurs professions. Ceux qui l'entendoient étoient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connoissances, et de la manière dont elles étoient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avoient pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité étoit vive et profonde, mais sa résignation étoit encore supérieure à ses malheurs.

Le Mercredi dix-neuf Décembre, on apporta comme à l'ordinaire le déjeuner du Roi : ne pensant pas aux quatre-tems, je le lui présentai : “ C'est aujourd'hui jour de jeûne, me dit ce Prince.” Je rapportai le déjeuner dans la salle.—“ A l'exemple de votre Maître, vous jeûnerez sans doute aussi.” me dit d'un ton railleur un Municipal (*Dorat de Cubières*)—“ Non, Monsieur, j'ai besoin aujourd'hui de déjeuner,” lui répondis-je. Quelques jours après Sa Majesté me donna à lire un journal que lui avoit

apporté M. de Malafierbes, et où se trouvoit cette anecdote entièrement défigurée. “ Lisez, me dit le Roi, vous verrez qu'on vous traite de malicieux ; ils auroient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite.”

Le même jour dix-neuf, le Roi me dit à son dîner devant trois ou quatre Municipaux : “ Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui.” Je compris aussitôt Sa Majesté. “ C'étoit le jour où naquit ma fille, continua le Roi. Aujourd'hui, son jour de naissance, répéta-t-il avec attendrissement, et être privé de la voir ! . . .” Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Madame Royale ayant désiré un almanach dans la forme du petit Calendrier de la Cour, le Roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'Almanach de la République, qui avoit remplacé l'Almanach Royal : il le parcourroit souvent et en notoit les noms avec un crayon.

Le Roi devoit bientôt paroître pour la seconde fois à la barre de la Convention. Il n'avoit pu se faire la barbe depuis qu'on avoit enlevé ses rasoirs, et il en souffroit beaucoup, ce qui le forçoit de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le Roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne vouloit pas en parler lui-même aux Municipaux. Je pris la liberté de lui observer que s'il paroïssoit ainsi à l'Assemblée, le peuple verroit au moins avec quelle barbarie en agissoit le Conseil Général. “ Je ne dois pas, me répondit Sa Majesté, chercher à intéresser sur mon fort.” Je m'adressai aux Commissaires, et la Commune décida le lendemain qu'on rendroit les rasoirs du Roi, mais qu'il ne pourroit s'en servir qu'en présence de deux Municipaux.

Les trois jours qui précédèrent Noël, le Roi écrivit plus qu'à l'ordinaire ; on avoit alors le projet de le faire rester aux Feuillans un jour ou deux pour le juger sans désespérer. On m'avoit même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui pourroit lui être nécessaire, mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de Noël, que Sa Majesté écrivit son Testament ; je l'ai lu et copié, à l'époque où il fut remis au Conseil du Temple ; il étoit écrit en entier de la main du Roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété.

“ AU nom de la très Sainte Trinité, du Père et du Fils et du Saint Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de Décembre, mil sept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis XVI. du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois renfermé avec ma Famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication,

quelconque, même, depuis le onze du courant, avec ma Famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser: Je déclare ici en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

“ Je laisse mon ame à Dieu mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions et moi le premier.

“ Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère, l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de Saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés.

“ Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les Sacremens et les Mystères, tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les Supérieurs Ecclésiastiques, unis à la Sainte Eglise Catholique, donnent et donneront; conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis Jésus-Christ.

“ Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité Chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, et à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du Ministère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un Prêtre Catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le Sacrement de Pénitence.

“ Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés, par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait;

je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

“ Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

“ Je recommande à Dieu, ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur qui souffrent depuis long-tems avec moi ; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

“ Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons Chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans et de leur tenir lieu de Mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

“ Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

“ Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

“ Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve : qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant suivant les loix ; mais en même tems qu'un Roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

“ Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée

envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

“ Je fais qu’il y a plusieurs personnes de celles qui m’étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l’ingratitude, mais je leur pardonne; (souvent dans les momens de trouble et d’effervescence, on n’est pas le maître de soi) et je prie mon fils, s’il en trouve l’occasion, de ne songer qu’à leur malheur.

“ Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m’ont montré un attachement véritable et désintéressé : d’un côté, si j’ai été sensiblement touché de l’ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n’avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis ; de l’autre, j’ai eu de la consolation à voir l’attachement et l’intérêt gratuit que beaucoup de personnes m’ont montré : je les prie d’en recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils, de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

“ Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hüe, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s’enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j’ai eu tout lieu de me louer depuis qu’il est avec moi ; comme c’est lui qui est resté avec moi jusqu’à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

“ Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi : j’ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser !

“ Je prie MM. de Maléherbes, Tronchet et de Sexe, de recevoir ici tous mes remerciemens, et l’expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu’ils se sont donnés pour moi.

“ Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

“ Fait double à la Tour du Temple le vingt-cinq Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

(Signé)

“ LOUIS.”

I  
de l  
tam  
part  
la su  
et 7  
leur  
acce  
don  
fon

I  
prim  
fans  
qui  
cha  
mo  
que  
fit p  
déli  
garc

L  
bassi  
ses r  
me  
sitôt  
vell,  
Les  
relat  
“ q  
“ A  
“ t  
“ q  
rent  
et l

L  
du c  
perm  
“ m

Pl  
proc  
aug



Le vingt-six Décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée ; j'en avois fait prévenir la Reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes, ne l'effrayassent pas. Sa Majesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de *Chambon* et de *Santerre*. MM. de *Malesherbes*, de *Sèze*, et *Tronchet* vinrent le même soir au moment où le Roi sortoit de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchissemens : M. de *Sèze* fut le seul qui accepta. Sa Majesté lui témoigna sa reconnaissance des soins qu'il s'étoit donnés pour prononcer son discours ; ces Messieurs passèrent ensuite dans son cabinet.

Le lendemain Sa Majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux Municipaux si elle pouvoit me la donner sans inconvénient. Le Commissaire *Vincent*, entrepreneur de bâtimens, qui a rendu à la Famille Royale tous les services qui dépendoient de lui, se chargea d'en porter secrètement un exemplaire à la Reine : il profita du moment où le Roi le remercioit de ce petit service pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu : Sa Majesté détacha sa cravatte et lui en fit présent. Une autre fois elle donna ses gants à un autre Municipal qui désira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étoient sacrées.

Le premier Janvier, j'approchai du lit du Roi, et lui demandai à voix basse la permission de lui présenter mes vœux les plus ardens pour la fin de ses malheurs. " Je reçois vos souhaits, me dit-il, avec affection," en me tendant une de ses mains, que je baisai et arrosai de mes larmes. Aussitôt qu'il fut levé, il pria un Municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les Municipaux furent émus par le ton dont ces paroles si déchirantes, relativement à la situation où étoit le Roi, furent prononcées. " Pour-quoi, me dit l'un d'eux, lorsque le Roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille ? à présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffriroit aucune difficulté : c'est à la Convention qu'il faudroit s'adresser." Le Municipal qui étoit allé chez la Reine rentra, et annonça à Sa Majesté que sa Famille la remercioit de ses vœux, et lui adressoit les siens. " Quel jour de nouvelle année, dit le Roi !"

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étois presque certain du consentement de la Convention, si Sa Majesté demandoit qu'il lui fût permis de voir sa Famille. " Dans quelques jours, me dit le Roi, ils ne me refuseront pas cette consolation, il faut attendre."

Plus le moment du jugement approchoit, si l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisoit subir au Roi, plus mes craintes et mes angoisses augmentoient ; je faisois mille questions aux Municipaux, et tout ce que j'en

apprenois ajoutoit à mes terreurs. Ma femme venoit me voir toutes les semaines, et me rendoit un compte exact de ce qui se passoit dans Paris. L'opinion publique paroïssoit toujours favorable au Roi : elle se manifesta même avec éclat au Théâtre François et à celui du Vaudeville. On représentoit au premier l'*Ami des Loix* : toutes les allusions au procès de Sa Majesté furent saisies et applaudies, avec transport. Au Vaudeville, un des personnages dans la *Chaste Suzanne*, disoit aux deux vieillards : " Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble ? " Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au Roi un exemplaire de l'*Ami des Loix*. Je lui disois souvent, et j'étois presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la Convention, opposés les uns aux autres, ne prononceroient que la peine de la réclusion ou de la déportation. " Puissent-ils, me répondit Sa Majesté, avoir cette modération pour ma famille ! je n'ai de craintes que pour elle."

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. *Pariseau*, rédacteur de la *Feuille du Jour* étoit à la disposition du Roi, qu'on me prioit de demander ses ordres, et que cette somme seroit remise entre les mains de M. *de Malesherbes*, si Sa Majesté le désiroit. J'en rendis compte au Roi. " Remerciez bien ces personnes de ma part, me répondit-il ; je ne peux accepter leurs offres généreuses ; ce seroit les exposer." Je le priai d'en parler au moins à M. *de Malesherbes*, ce qu'il me promit.

La correspondance de Leurs Majestés continuoit toujours. Le Roi instruit que Madame Royale étoit malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La Reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fit entrer au Temple M. *Brunier* médecin des Enfans de France : cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le Mardi quinze Janvier, veille du jugement du Roi, ses Conseils vinrent comme de coutume. MM. *de Séze* et *Tronchet* prévinrent Sa Majesté de leur absence pour le lendemain.

La matin du Mercredi Seize, M. *de Malesherbes* resta assez long tems avec le Roi et dit à Sa Majesté, en sortant, qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal, aussi ôt qu'il en sauroit le résultat ; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le dix-sept au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour seize, à six heures du soir, quatre Municipaux entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté de la Commune portant en substance : " qu'il seroit gardé à vue jour et nuit par les dits quatre Municipaux, et que deux d'entre eux passeroient la nuit à côté de son lit." Le Roi demanda si son jugement étoit prononcé ; l'un d'eux (*du Roure*) commença par s'asseoir dans le fauteuil de Sa Majesté qui étoit resté debout : il

répo  
tion  
nomi  
au R

Le  
porte  
de pe  
de M  
avoir  
" la  
" le  
" le  
" ga  
simpl

Le  
du m  
" cc  
Mini  
pluſie  
ſon ſe  
natio  
priſe  
vieill

M.  
mina  
dépu  
forme  
les a  
majo  
ſurſis  
il éto  
de R  
form  
voué.  
cris,  
plice  
rien

M  
partie  
envir

répondit ensuite qu'il ne s'inquiétoit pas de ce qui se passoit à la Convention, que cependant il avoit entendu dire, qu'on en étoit encore à l'appel nominal. Quelques momens après, *M. de Malesherbes* entra, et annonça au Roi que l'appel nominal n'étoit pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre où logeoit le porteur de bois au Palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la Cour. Un Municipal vint tout effrayé dire à *M. de Malesherbes* de se retirer sur le champ. *M. de Malesherbes* sortit après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. "Quelle est la cause de votre frayeur demandai-je à ce Commissaire ?—" On a mis le feu au Temple, me dit-il : on l'a mis exprès pour sauver *Capet* dans le tumulte ; mais je viens de faire environner les murs par une forte garde." Bientôt on apprit que le feu étoit éteint, et que c'étoit un simple accident.

Le Jeudi dix-sept Janvier, *M. de Malesherbes* entra vers les neuf heures du matin ; j'allai au devant de lui. "Tout est perdu, me dit-il, le Roi est condamné." Le Roi qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce Ministre se précipita à ses pieds : il étoit étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs momens sans pouvoir parler. Le Roi le releva et le serra contre son sein avec affection. *M. de Malesherbes* lui apprit le décret de condamnation à la mort ; le Roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

*M. de Malesherbes* rendit compte à Sa Majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parens, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absens, tous avoient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avoient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le Roi étoit coupable, n'avoient obtenu qu'une majorité de cinq voix ; plusieurs députés n'avoient voté la mort qu'avec surfs. On avoit ordonné un second appel nominal sur cette question ; et il étoit à présumer que les voix de ceux qui vouloient retarder l'exécution du Régicide, joints aux suffrages qui n'étoient pas pour la peine capitale, formeroient la majorité. Mais aux portes de l'Assemblée, des assassins dévoués au Duc d'Orléans et à la députation de Paris, effrayoient de leurs cris, menaçoient de leurs poignards quiconque refuseroit d'être leur complice ; et soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa, ou ne voulut rien entreprendre, pour sauver son Roi.

*M. de Malesherbes* se disposoit à sortir ; le Roi obtint de l'entretenir en particulier ; il le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa Majesté le reconduisit jusqu'à la porte

d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ses derniers momens. " La douleur de ce bon " vieillard m'a vivement ému," me dit le Roi, en rentrant dans sa chambre où je l'attendois.

Depuis l'entrée de *M. de Maleherbes*, un tremblement universel s'étoit emparé de moi ; je préparai cependant tout ce qui étoit nécessaire pour que le Roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même ; debout et en face, je tenois son biffin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avois pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux Maître : je le fixai par hazard et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne fais si l'état où je me trouvois rappella au Roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue mes genoux se débèrent sous moi ; le Roi qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix : " Allons, plus de " courage." Il étoit observé, un langage muet lui peignit toute mon affliction : il y parut sensible ; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité ; ensuite je l'habillai.

Sa Majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupé à lire ou à se promener. Dans la soirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvoit avoir besoin de mon service. " Vous avez, me dit le Roi, entendu le récit de mon jugement ?— " Ah ! Sire, lui dis-je, espérez un sursis : *M. de Maleherbes* ne croit pas " qu'on le refuse."—" Je ne cherche aucun espoir, me répondit le Roi, " mais je suis bien affligé de ce que Monsieur d'Orléans mon parent, a " voté ma mort ; lisez cette liste." Il me remit alors la liste de l'appel nominal qu'il tenoit à la main. " Le public, lui dis-je, murmure haute- " ment : *Dumourier* est à Paris ; on dit qu'il est porteur du vœu de son " armée contre le procès que l'on a fait à votre Majesté. Le peuple est " révoité de l'infâme conduite de Monsieur d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les Ministres des Puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'Assemblée. Enfin l'on assure que les Conventionnels craignent " une émeute populaire."—" Je serois bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le Roi, il y auroit de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, " ajouta ce Prince, mais je ne puis envisager, sans frémir, le sort cruel " que je vais laisser après moi à ma famille, à la Reine, à nos enfans. . . ! " Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards " qui n'avoient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions " que je leur faisois, qui va les secourir ? je vois le peuple livré à l'anarchie " devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France."—Puis après un moment de silence : " Oh ! mon Dieu ! étoit-ce là le prix que je devois recevoir de " tous mes sacrifices ? n'avois-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des

“ François ? ” En prononçant ces paroles, il me ferroit les mains ; pénétré d'un saint respect, j'arrosais les fiennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état. Le Roi attendit vainement *M. de Maleherbes*. Le soir il me demanda s'il s'étoit présenté : j'avois fait la même question aux Commissaires, tous m'avoient répondu que non.

Le Vendredi dix-huit, le Roi ne reçut aucune nouvelle de *M. de Maleherbes*, il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner ; j'en cherchai le mot inutilement. — “ Comment, vous ne le trouvez pas ? ” il “ m'est pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il, le mot est *sa-crisfice*.” Le Roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque, le volume de l'Histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles I. : il en fit la lecture les jours suivans. J'appris, à cette occasion, que sa Majesté avoit lu deux cent cinquante volumes, depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvoit être privée de ses Conseils, que par un décret de la Convention, et qu'elle devoit demander qu'on leur permit d'entrer dans la Tour. “ Attendons jusqu'à demain, me répondit le Roi.”

Le Samedi dix-neuf, à neuf heures du matin, un Municipal nommé *Gobbeau* entra un papier à la main : il étoit accompagné du Concierge de la Tour nommé *Mathey* qui portoit une écritoire. Le Municipal dit au Roi qu'il avoit ordre d'inventorier les meubles et autres effets : Sa Majesté me laissa avec lui et se retira dans sa Tourelle. Alors sous le prétexte d'un inventaire, le Municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disoit-il, qu'aucune arme, ni instrument tranchant n'avoient été cachés dans la chambre de sa Majesté. Il restoit à fouiller un petit bureau dans lequel étoient des papiers : Le Roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avoit trois rouleaux au fond d'un tiroir : on voulut en examiner le contenu. — “ C'est, dit le Roi, de l'argent qui ne m'appartient pas, il est à *M. de Maleherbes* ; je l'avois préparé pour le lui rendre.” Les trois rouleaux contenoient trois mille livres en or ; sur chaque rouleau, le Roi avoit écrit de sa main à *M. de Maleherbes*.

Pendant qu'on faisoit les mêmes recherches dans la Tourelle, Sa Majesté rentra dans sa chambre et voulut se chauffer. Le Concierge *Mathey* étoit dans ce moment devant la cheminée tenant son habit retrouffé, et tournant le dos au feu. Le Roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent Concierge restant toujours à la même place, sa Majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. *Mathey* se retira ; les Municipaux sortirent aussi après avoir terminé leurs recherches.

Le soir le Roi dit aux Commissaires de demander à la Commune les motifs qui s'opposoient à l'entrée de ses Conseils dans la Tour, désirant au moins s'entretenir avec *M. de Malesherbes* ; ils promirent d'en parler, mais l'un d'eux avoua qu'il leur avoit été défendu de faire part au Conseil Général d'aucune demande de *LOUIS XVI.* à moins qu'elle ne fut écrite et signée de sa main. " Pourquoi, répondit le Roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement ? " Il écrivit alors un billet, et le remit aux Municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la Commune. Le Roi demandoit de voir librement les Conseils, et se plaignoit de l'arrêté qui ordonnoit de le garder à vue le jour comme la nuit. " On doit sentir, écrit-il à la Commune, que dans la position où je me trouve, il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir. "

Le Dimanche vingt Janvier, le Roi, dès son lever, s'informa des Municipaux s'ils avoient fait part de sa demande au Conseil de la Commune : ils l'assurèrent qu'elle avoit été portée sur le champ. Vers les dix heures, j'entrai dans la chambre du Roi, qui me dit aussitôt : Je ne vois point arriver *M. de Malesherbes.* — " Sire, lui dis-je, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la Tour lui a toujours été refusée. " — " Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le Roi : la Commune aura sans doute prononcé sur ma lettre. " Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée,

Deux heures venoient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'étoit le Conseil Exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : *Garat* Ministre de la Justice, *Le Brun* Ministre des Affaires Etrangères, *Grouvelle* Secrétaire du Conseil, le Président et le Procureur Général Syndic du Département, le Maire et le Procureur de la Commune, le Président et l'Accusateur-Public du Tribunal Criminel. *Santerre* qui devoit les attendre, me dit : " Annoncez le Conseil Exécutif. " Le Roi qui avoit entendu beaucoup de mouvement, s'étoit levé et avoit fait quelques pas ; mais à la vue de ce cortège, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étois près de lui : *Garat*, le chapeau sur la tête, porta la parole et dit : " Louis, la Convention Nationale a chargé le Conseil Exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 Janvier ; le Secrétaire du Conseil va vous en faire lecture ; " alors *Grouvelle* Secrétaire déploya le décret, et le lut d'une voix foible et tremblante.

*Décrets de la Convention Nationale des 15, 16, 17, 19 et 20 Janvier.*

ARTICLE PREMIER.

La Convention Nationale déclare *LOUIS CAPET* dernier Roi des Fran-

pois coupable de conspiration contre la liberté de la Nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

ARTICLE DEUXIEME.

La Convention Nationale décrète que LOUIS CAPET subira la peine de mort.

ARTICLE TROISIEME.

La Convention Nationale déclare nul l'acte de LOUIS CAPET apporté à la barre par ses Conseils, qualifié d'appel à la Nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni, comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la République.

ARTICLE QUATRIEME.

Le Conseil Exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à LOUIS CAPET, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la Convention Nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du Roi. Je remarquai seulement qu'à u premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres ; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste qu'il porta sur tous ceux qui l'environnoient, leur annonça que la mort étoit sans terreur pour l'innocence. Le Roi fit un pas vers *Grouvelle* Secrétaire du Conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son porte-feuille, et l'y plaça. Puis retirant un papier du même porte-feuille, il dit au Ministre *Garas* : " Monsieur le Ministre de la Justice, je vous prie de remettre sur le champ cette lettre à la Convention Nationale ; " le Ministre paroissant hésiter, le Roi ajouta : " Je vais vous en faire lecture : " et il lut sans aucune altération ce qui suit.

" Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paroître devant Dieu ; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux Commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

" Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le Conseil général a établie depuis quelques jours.

" Je demande dans cet intervalle, à pouvoir voir ma Famille, quand

“ je le demanderai, et sans témoins ; je désirerois bien que la Convention Nationale s'occupât tout-de-suite du sort de ma Famille, et qu'elle lui permit de se retirer librement où elle le jugeroit à propos.

“ Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étoient attachées : il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointemens, doivent être dans le besoin ; et même de celles qui ne vivoient que de leurs appointemens, dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfans qui n'avoient que cela pour vivre.”

“ Fait à la Tour du Temple le vingt Janvier mil sept cent quatre-vingt-douze.

(Signé)

LOUIS.

Garat prit la lettre du Roi et assura qu'il alloit la porter à la Convention, Comme il sortoit, Sa Majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son porte-feuille et dit : “ Monsieur, si la Convention accorde ma demande, pour la personne que je désire, voici son adresse.” puis elle la remit à un Municipal. Cette adresse d'une autre écriture que celle du Roi portoit, *Monsieur Edgeworth de Firmont, No. 483, Rue du Bacq.* Le Roi fit quelques pas en arrière, le Ministre et ceux qui l'accompagnoient, fortirent.

Sa Majesté se promena un instant dans sa chambre ; j'étois resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment : le Roi s'approcha de moi ; “ *Cléry*, me dit-il, demandez mon dîner.” Quelques instans après, deux Municipaux m'appellèrent dans la salle à manger, ils me lirent un arrêté qui portoit en substance : “ que LOUIS ne se serviroit point de couteau, ni de fourchette à ses repas, qu'il seroit confié un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux Commissaires, et qu'ensuite le couteau seroit retiré.” Les deux Municipaux me chargèrent d'en prévenir le Roi ; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le Roi vit le panier dans lequel étoit le dîner de la Reine ; il demanda pourquoi l'on avoit fait attendre sa Famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourroit l'inquiéter. Il se mit à table. “ Je n'ai pas de couteau ? ” me dit-il. Le Municipal *Minier* fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la Commune. “ Me croit-on assez lâche, dit le Roi, pour que j'attente à ma vie ? On m'impute des crimes ; mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte : je voudrois que ma mort fit le bonheur des François, et pût écarter les malheurs que je prévois.” Il régna alors un grand silence. Le Roi mangea peu, il coupa du bœuf avec sa cuiller, rompit son pain : son dîner ne dura que quelques minutes.

J'é  
fix ho  
tour  
Maje.  
“ ca  
à la C  
“ Q  
“ pr  
“ to  
“ qu  
“ la  
“ j  
Le  
fa ch  
“ ne  
voya  
“ m  
faire  
de sa  
re do  
“ m  
(c'été  
le tai  
“ po  
étoie  
gard.  
De  
missa  
cher  
avoit  
dent  
Ap  
le M  
roit f  
“ Co  
Com  
la nu  
conc  
Fami  
cloisq  
Le



J'étois dans ma chambre livré à la plus affreuse douleur, lorsque sur les six heures du soir, *Garat* revint à la Tour : j'allai annoncer au Roi le retour du Ministre de la Justice. *Santerre* qui le précédoit, s'approcha de sa Majesté, et lui dit à demi-voix et d'un air riant : " Voici le Conseil Exécutif." Le Ministre s'étant avancé dit au Roi qu'il avoit porté sa lettre à la Convention, et qu'elle l'avoit chargé de lui notifier la réponse suivante : " Qu'il étoit libre à *Louis* d'appeller tel Ministre du culte qu'il jugeroit à propos, et de voir sa Famille librement et sans témoin ; que la nation toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa Famille ; qu'il seroit accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités ; que la Convention Nationale avoit passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours."

Le Roi entendit cette lecture sans faire aucune observation ; il rentra dans sa chambre, et me dit : " Je croyois à l'air de *Santerre* qu'il alloit m'annoncer que le sursis étoit accordé." Un jeune Municipal nommé *Besson* voyant le Roi me parler, s'approcha. " Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le Roi, recevez en mes remerciemens." Le Commissaire surpris ne fut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de sa Majesté, car ce Municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéressante, avoit dit quelques instans auparavant : " J'ai demandé à venir au Temple pour voir la grimace qu'il fera demain," (c'étoit du Roi qu'il parloit) : " et moi aussi," avoit répondu *Mercerat*, le tailleur de pierres, dont j'ai déjà parlé ; " tout le monde refusoit de venir, pour moi je ne donnerois pas cette journée pour beaucoup d'argent." Tels étoient les hommes vils et féroces que la Commune affectoit de nommer pour garder le Roi dans ses derniers momens.

Depuis quatre jours le Roi n'avoit pas vu ses Conseils ; ceux des Commissaires qui s'étoient montrés sensibles à ses malheurs, évitoient de l'approcher ; de tant de sujets dont il avoit été le père, de tant de François qu'il avoit comblés de bienfaits, il ne lui restoit qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la Convention, les Commissaires prirent le Ministre de la Justice à l'écart, et lui demandèrent comment le Roi verroit sa Famille : " En particulier, répondit *Garat*, c'est l'intention de la Convention." Les Municipaux lui communiquèrent alors l'arrêté de la Commune, qui leur enjoignoit de ne perdre le Roi de vue, ni le jour, ni la nuit. Il fut convenu entre les Commissaires et le Ministre, que pour concilier ces deux décisions opposées l'une à l'autre, le Roi recevrait sa Famille dans la salle à manger de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fût pas entendu :

Le Roi rappella le Ministre de la Justice, pour lui demander s'il avoit fait

prévenir M. de Firmont : Garat répondit qu'il l'avoit amené dans sa voiture, qu'il étoit au Conseil, et qu'il alloit monter. Sa Majesté remit à un Municipal nommé Baudrais qui causoit avec le Ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à M. de Maleberbes à qui elle appartenoit. Le Municipal le promit, mais il la porta sur le champ au Conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. de Maleberbes. M. de Firmont parut, le Roi le fit passer dans la Tourelle, et s'enferma avec lui. Garat étant parti, il ne resta dans l'appartement de sa Majesté, que trois Municipaux.

A huit heures, le Roi sortit de son cabinet et dit aux Commissaires de le conduire vers sa Famille ; les Municipaux répondirent que cela ne le pouvoit point, mais qu'on alloit la faire descendre, s'il le désiroit. “ A la bonne heure, dit le Roi, mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre. ” — “ Non, dit l'un d'eux, nous avons arrêté avec le Ministre de la Justice, que ce seroit dans la salle à manger. ” — “ Vous avez entendu, répliqua sa Majesté, que le décret de la Convention me permet de la voir sans témoin. ” — “ Cela est vrai, dirent les Municipaux, mais vous serez en particulier : on fermera la porte, mais par le vitrage nous aurons les yeux sur vous. ” — “ Faites descendre ma famille, dit le Roi. ”

Pendant cet intervalle, sa Majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis, je rangai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. “ Il faudroit, me dit le Roi, apporter un peu d'eau et un verre. ” Il y avoit sur une table, une carafe d'eau à la glace, je n'apportai qu'un verre et le plaçai près de cette carafe. “ Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le Roi, car si la Reine buvoit de celle-là, elle pourroit en être incommodée. Vous direz, ajouta Sa Majesté, à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet, je craindrois que sa vue ne fit trop de mal à ma famille. ” Le Commissaire qui étoit allé la chercher, resta un quart-d'heure ; dans cet intervalle, le Roi entra dans son cabinet, venant de tems en tems à la porte d'entrée, avec les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvre : la Reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite Madame Royale et Madame Elizabeth tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. “ Non, dit le Roi, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. ” Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, Madame Elizabeth à sa droite, Madame Royale presqu'en face, et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi : tous étoient pré-

chés ver  
sept qua  
voyoit f  
redoubl  
à parler  
appris si

A di  
j'ouvris  
donnoie  
gauche  
du mém  
auguste  
gémisse  
“ vous  
“ tez,  
“ Pour  
“ heur  
re si ex  
nouie a  
dame E  
rante,  
de leur

Les  
Madame  
forcère  
nua d'e  
Roi re

Une  
peu, m

Apr  
seur er  
duire  
ce qui  
mont r  
glife d  
en par  
vin.  
Roi  
denn

chés vers lui, et le tenoient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts-d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi les sanglots des Princesses redoublaient, duroient quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leur mouvemens, que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte ; la Reine tenoit le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnoient chacun une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elizabeth du même côté, mais un peu plus en arrière avoit saisi le bras gauche de son auguste Frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissemens les plus douloureux. “ Je vous assure, leur dit le Roi, que je vous verrai demain matin, à huit heures : ” — “ Vous nous le promettez, répétèrent ils tous ensemble. ” — “ Oui, je vous le promets. ” — “ Pourquoi pas à sept heures ? dit la Reine. ” — “ Eh bien ! oui, à sept heures, répondit le Roi, adieu..... ” Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassé ; je la relevai et j'aidai Madame Elizabeth à la soutenir ; le Roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras. “ Adieu..... adieu..... ” dit-il, et il rentra dans sa chambre.

Les Princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir Madame Royale, les Municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et gémissemens des Princesses dans l'escalier. Le Roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la Tourelle.

Une demi-heure après, il en sortit, et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après et demanda aux Commissaires, de le conduire à la chambre du Conseil ; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la Messe, le lendemain matin. *M. de Firmont* n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise qui avoit été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Ensuite de la chambre du Conseil, *M. de Firmont* rentra chez le Roi, les deux passèrent dans la Tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demie ; alors je déshabillai le Roi, et comme j'allois pour lui rouler les

cheveux, il me dit : " Ce n'est pas la peine, " puis en le couchant, comme je fermais ses rideaux : " Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures."

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. *M. de Firmont*, que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : " Cinq heures sont-elles sonnées ? " — " Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. " Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. " J'ai bien dormi, me dit ce Prince, j'en avois besoin : la journée d'hier m'avoit fatigué; où est *M. de Firmont* ? " — " Sur mon lit. " — " Et vous, où avez-vous passé la nuit ? " — " Sur cette chaise. " — " J'en suis fâché, dit le Roi. " — " Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ? " Il me donna une de ses mains et serra la mienne avec affection.

J'habillai le Roi et le coëffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où étoit le cachet, il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avoit la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille, sa loignette, sa boîte à tabac, et quelques autres effets; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs Municipaux. Sa toilette achevée, le Roi me dit de prévenir *M. de Firmont*; j'allai l'avertir, il étoit déjà levé : il suivit Sa Majesté dans son cabinet.

Pendant ce tems je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la Messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre : lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrois servir la Messe, je lui répondis qu'oui, mais que je n'en savois pas les réponses par cœur; il tenoit un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la Messe et me le remit, puis il prit un autre livre. Pendant ce tems, le prêtre s'habilloit. J'avois placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre pour Sa Majesté; le Roi me fit ôter le coussin, il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, et garni en crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les Municipaux se retirèrent dans l'antichambre et je fermai un des battans de la porte. La Messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence

Le Roi toujours à genoux, entendit la Messe avec le plus saint recueillement et dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia: après la Messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre, pour quitter les habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté: elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri: "*Cléry*, je suis content de vos soins!" "Ah! Sire, lui dis-je, en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux et conserver une vie si précieuse aux bons François! espérez, Sire, ils n'oseront vous frapper." — "La mort ne m'effraie point, j'y suis tout préparé: mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas; je vais demander que vous restiez près de mon fils: donnez lui tous vos soins dans cet affreux séjour; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle." — "Ah! mon Maître, ah! mon Roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir votre bénédiction: ne la refusez pas au dernier François resté près de vous." J'étois toujours à ses pieds tenant une de ses mains: dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein; "Faites en part à toutes les personnes qui me sont attachées: dites aussi à *Turgi* que je suis content de lui. Rentrez, ajouta le Roi, ne donnez aucun soupçon contre vous." Puis me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avoit déposé: "Tenez, voici une lettre que *Pétion* m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourravous être utile pour rester ici." Je saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis. "Adieu, me dit-il encore, adieu.....!"

Je rentrai dans ma chambre et j'y trouvai *M. de Firmont*, faisant sa prière à genoux devant mon lit. "Quel Prince, me dit-il en se relevant! avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! il est aussi calme, aussi tranquille; que s'il venoit d'entendre la Messe dans son Palais, et au milieu de sa Cour." — "Je viens d'en recevoir lui dis-je, les plus touchans adieux; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette Tour auprès de son fils: lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier." — "Soyez tranquille," me répondit *M. de Firmont*, et il rejoi-gnit Sa Majesté.

A sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appella et me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit: "Vous remettrez ce Cachet (a) à mon fils... et Anneau (b) à la Reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine." — "Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma Famille; vous

“ le lui remettrez aussi.....Dites à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que je leur avois promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle; combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassemens!”.... Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux: “ Je vous charge de leur faire mes adieux!”.... Il rentra aussitôt dans son cabinet.

Les Municipaux qui s'étoient approchés, avoient entendu sa Majesté, & l'avoient vue me remettre les différens objets que je tenois encore dans mes mains. Ils me dirent de les leur donner, mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire, jusqu'à la décision du Conseil; cet avis prévalut.

Un quart-d'heure après, le Roi sortit de son cabinet: “ Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux,” et il rentra. J'en fis la demande aux Commissaires. “ Savez-vous ce qu'il en veut faire?” — “ Je n'en fais rien.” — “ Il faut le savoir.” — Je frappai à la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un Municipal qui m'avoit suivi, lui dit: “ Vous avez désiré des ciseaux, mais avant d'en faire la demande au Conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire.” — Sa Majesté lui répondit: “ C'est pour que Cléry me coupe les cheveux,” Les Municipaux se retirèrent; l'un d'eux descendit à la chambre du Conseil, où après une demi-heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le Municipal remonta, et annonça au Roi cette décision. “ Je n'aurois pas touché aux ciseaux, dit sa Majesté; j'aurois désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence, voyez-en core, Monsieur, je vous prie de faire part de ma demande.” — Le Municipal retourna au Conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me disposer à accompagner le Roi pour le déshabiller sur l'échafaut; à cette annonce, je fus saisi de terreur, mais rassemblant toutes mes forces, je me préparois à rendre ce dernier devoir à mon Maître, à qui cet office fait par le bourreau, répugnoit, lorsqu'un autre Municipal vint me dire que je ne sortirois pas, et ajouta: *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris étoit sous les armes depuis cinq heures du matin; on entendoit battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit sans cesse, tout retentissoit dans le Tour.

A neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas, *Santerre* accompagné de sept à huit Municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range sur deux lignes. A ce mouvement le Roi sortit de son cabinet: “ Vous venez me chercher? dit-il à *Santerre.*” — “ Oui.” — “ Je vous demande une minute,” et il rentra dans son cabinet. Sa Majesté

en resso  
son Test  
juteur q  
“ à la  
“ prêtre  
“ l'éch.  
“ Remo  
“ lectur

J'éto  
lui prés  
“ seule  
ne, qu'  
“ Mun  
tumé à  
puis reg

Ce f  
l'entrée  
“ J'ai e  
*Matbey*  
parla.

Je re  
Les tar  
Tour...  
Vive la  
plus!...

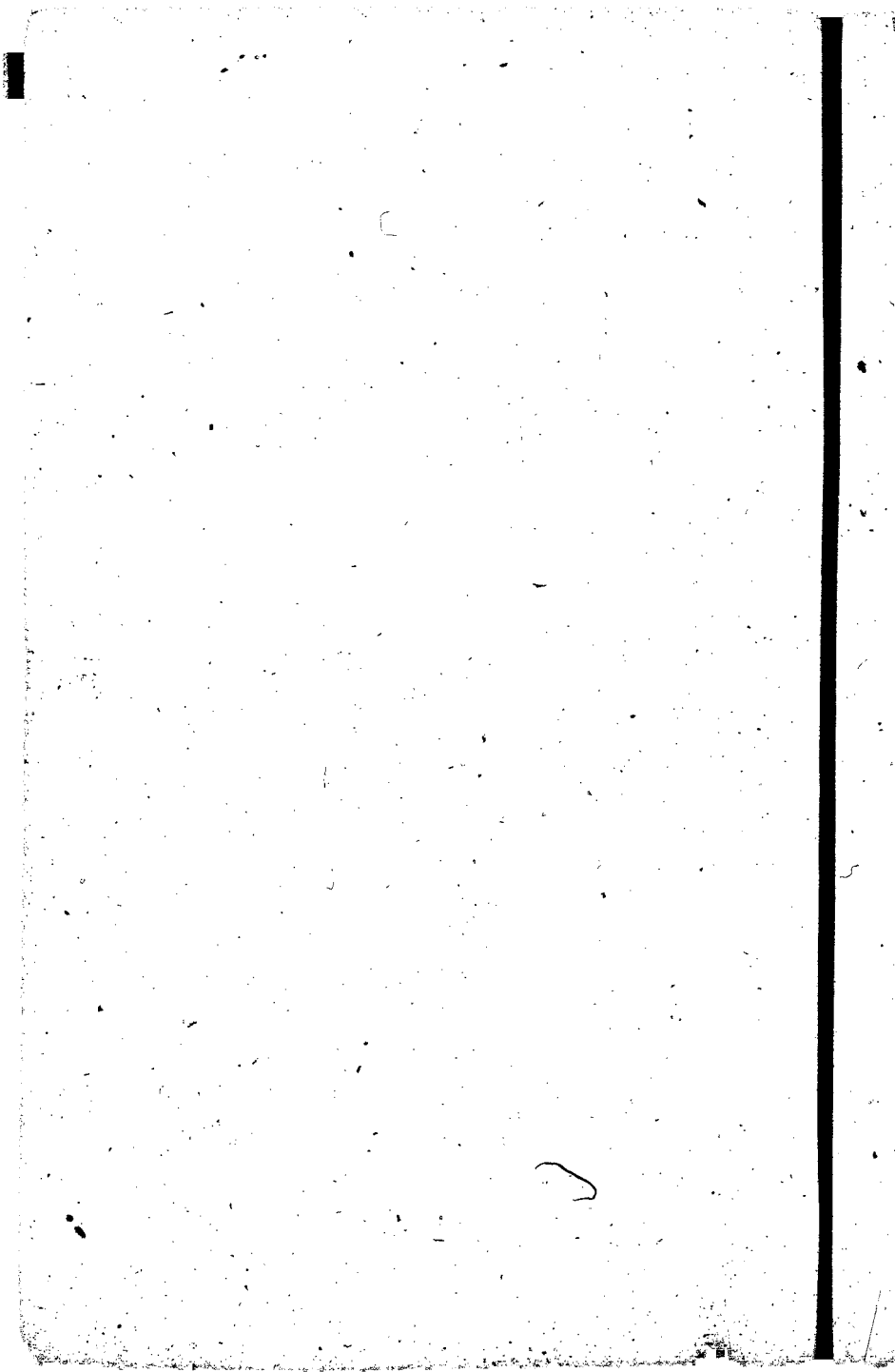
en ressortit sur le champ, son confesseur le suivoit ; le Roi tenoit à la main son Testament et s'adressant à un Municipal nommé *Jacques Roux*, prêtre jureur qui se trouvoit le plus en avant : " Je vous prie de remettre ce papier à la Reine, à ma femme. " — " Cela ne me regarde point, répondit ce prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. " Sa Majesté s'adressant ensuite à *Gobeau*, autre Municipal : " Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme ; vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que je désire que la Commune connoisse. "

J'étois derrière le Roi, près de la cheminée, il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. " Je n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez-moi seulement mon chapeau. " Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. " Messieurs, dit-il, en s'adressant aux Municipaux, je désirerois que *Cléry* restât près de mon fils qui est accoutumé à ses soins : j'espère que la Commune accueillera cette demande : " puis regardant *Santerre*, " Partons. "

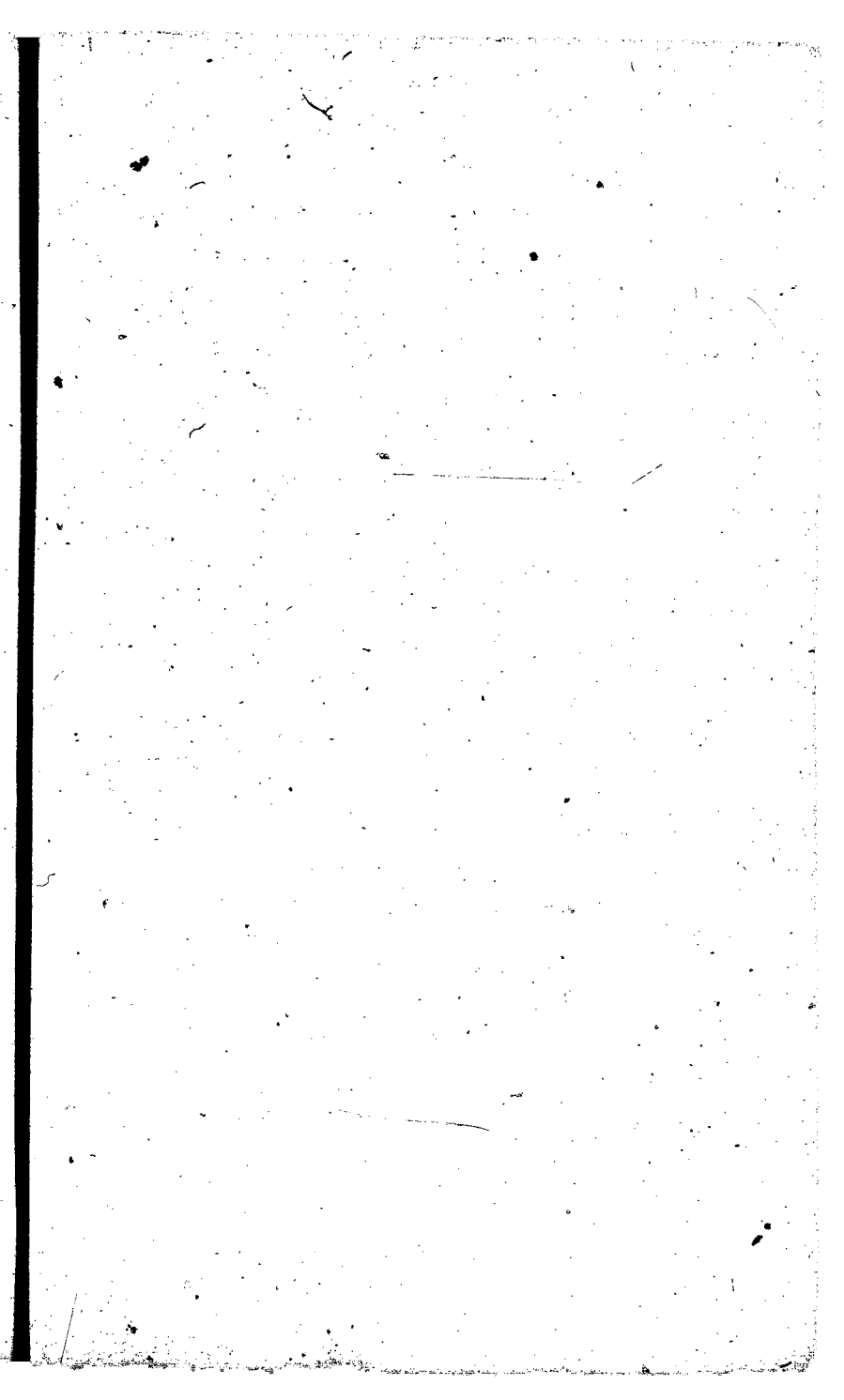
Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra *Matbey*, Concierge de la Tour, et lui dit : " J'ai eu un peu de vivacité avant hier envers vous, ne m'en veuillez pas. " *Matbey* ne répondit rien, et affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa Majesté avoit quitté la Tour.... Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de Vive la Nation ! Vive la République ! se firent entendre..... Le meilleur des Rois n'étoit plus !.....









NOTA.

(3) Etant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je passai à Blankenbourg, dans l'intention de faire hommage au Roi de mon manuscrit. Quand ce Prince en fut à cet endroit de mon Journal, il chercha dans son secrétaire et me montrant avec émotion un cachet, il me dit : "Cléry, le reconnoissez-vous?"—"Ah! Sire, c'est le même."—"Si vous en doutez," reprit le Roi, lisez ce billet." Je le pris en tremblant. . . . Je reconnus l'écriture de la Reine, et le billet étoit de plus signé de Monsieur le Dauphin alors Louis XVII, de Madame Royale et de Madame Elizabeth. Qu'on juge de la vive émotion que j'éprouvai! J'étois en présence d'un Prince que le sort ne se lasse pas de poursuivre. Je venois de quitter M. l'Abbé de Firmont, et c'étoit le 21 Janvier que je retrouvois dans la main de Louis XVIII ce symbole de la Royauté, que Louis XVI avoit voulu conserver à son fils. J'adorai les décrets de la Providence et je demandai au Roi la permission de faire graver ce précieux billet. Le voici d'après l'original (1). J'assistai à la Messe que le Roi fit célébrer par M. l'Abbé de Firmont le jour du martyre de son Frère. Les larmes que j'y ai vu répandre ne sont point étrangères à mon sujet.—

(4) Cet anneau est entre les mains de Monsieur, il lui fut envoyé par la Reine et Madame Elizabeth avec des cheveux du Roi. Voici le billet (2) qui l'accompagnait.

(1)  
avant un être fidèle, sur lequel nous pouvons compter, j'en profite pour envoyer, à mon frère et ami, ce depot qui ne peut être confié qu'entre ses mains, le porteur, vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces précieux gages, je me réserve de vous dire moi-même un jour le nom de celui, qui nous est si utile, l'impossibilité ou nous avons été jusqu'à présent de pouvoir vous donner de nos nouvelles, et l'excès de nos malheurs nous fait sentir encore plus vivement, notre cruelle séparation puisse-telle n'être pas longue, je vous embrasse en attendant comme je vous aime, et vous s'avez que c'est de tout mon cœur—M. A: je suis chargée pour mon frère et moi de vous embrasser de tout notre cœur. M. R. LOUIS. Je jouis d'avance du plaisir que vous éprouverés en recevant ce gage de l'amitié, et de la confiance, être revenue avec vous et vous voir heureux est tout ce que je desire, vous s'avez si je vous embrasse de tout mon cœur. E. M.

(2)  
ayant trouve enfin un moyen de confier à notre frère un des seuls gages qui nous reste de l'être que nous cherissons et pleurons nous j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir quelque chose qui vint de lui, gardez-le, en signe de l'amitié la plus tendre avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur. M. A. qu'elle bonheur pour moi mon cher ami, mon frère de pouvoir après un si long espace de tems, vous parler de tout mes sentiments, que j'ai souffert pour vous ! un tems viendra j'espère ou je pourrai vous embrasser, et vous dire que jamais vous ne trouverés une amie plus vraie et plus tendre que moi, vous n'en doutez pas j'espère.